



Enjeux d'une transition

Rapport de l'Observatoire des pratiques de l'aide au Tchad

Principaux sujets abordés :

Modes de subsistance et accès à la terre pour les populations touchées par le déplacement ; Gestion sociale de l'eau ; Gestion des ressources naturelles

**Bonaventure G. Sokpoh
Olivia Collins
Julie Patinet
Blanche Renaudin**

Juin 2010

REMERCIEMENTS

De la même manière que l'année dernière, les acteurs humanitaires et de développement ainsi que les ministères et leurs services techniques ont participé activement à ce travail. Nous tenons à exprimer ici notre reconnaissance et nos sincères remerciements à toutes et à tous pour leur implication dans ce travail et la qualité des échanges que nous avons eus ainsi que pour l'appui logistique qui nous a été apporté.

Nous remercions en particulier Solidarités International, HCR, FLM/ACT, APLFT, IRC, ACTED, Oxfam GB, Oxfam Intermon, SECADEV, Première Urgence, Concern Worldwide, IRD, Intersos, ASF, GTZ Prodabo, BCI, Tchad Solaire, etc. pour avoir facilité nos visites terrain.

Enfin, nous disons un grand merci aux populations qui nous ont accueillis et qui ont discuté avec nous de leurs conditions de vie.

SOMMAIRE

LISTE DES ABBREVIATIONS	4
INTRODUCTION	5
1 CONTEXTE : UNE STABILITE RELATIVE ET FRAGILE	7
2 SITUATION DES POPULATIONS TCHADIENNES DANS LES ZONES TOUCHEES PAR LE DEPLACEMENT DANS LA REGION DE SILA	9
2.1 Influence des déplacements sur l'occupation de l'espace	9
2.2 Apparition de nouveaux éléments dans les règles d'accès à la terre agricole.....	14
2.3 Influences des déplacements sur les moyens de subsistance et les vulnérabilités des populations tchadiennes	16
3 LA GESTION SOCIALE DE L'EAU	22
4 LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET SON INTERACTION AVEC LA REPONSE HUMANITAIRE	26
5 LES LIMITES DE L'APPROCHE PAR « STATUT » POUR LES POPULATIONS TCHADIENNES	28
6 CONCLUSION ET PISTES DE TRAVAIL	30
6.1 Soutenir les processus de réconciliation communautaire	30
6.2 Renforcer la compréhension des nouvelles vulnérabilités et la coordination de la gestion des informations liées aux diagnostics	30
6.3 Soutenir une approche visant les vulnérabilités au sein de l'ensemble de la population tchadienne dans les zones touchées par le déplacement	31
6.4 Accompagner les autorités nationales et locales pour l'aménagement de territoire et de la protection de l'environnement	31
6.5 Renforcer l'intégration de l'environnement dans la mise en œuvre de la réponse humanitaire et de développement	31
6.6 Renforcer l'implication de la population dans la gestion des ressources naturelles et des biens collectifs	32
6.7 Renforcer la collaboration entre humanitaires et développeurs	32
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	34
Annexe : Des solutions pratiques et innovantes actuellement mises en œuvre à l'Est du Tchad	35

LISTE DES ABBREVIATIONS

ACF :	Action contre la Faim
ACTED :	Agence d'Aide à la Coopération Technique Et au Développement
ANT :	Armée Nationale Tchadienne
APE:	Action pour l'Environnement
APLFT :	Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad
BCI :	Bureau Consult International
BPRM :	Bureau of Population, Refugees and Migration
CAP :	Consolidated Appeal Process
CCO :	Comité de Coordination des ONG
DIS :	Détachement Intégré de Sécurité
ECHO :	Office d'aide humanitaire de la Commission européenne
ENÜH :	Projet de sécurisation des bases de vie dans la zone des réfugiés à l'est du Tchad
FAO:	Food and Agriculture Organisation
FLM/ACT:	Fédération Luthérienne Mondiale
FTP :	Futur Porte du Tchad
GMMT :	Garde Nationale Nomade du Tchad
Groupe URD :	Groupe Urgence Réhabilitation Développement
HCR :	Haut Commissariat aux Réfugiés
IRC :	International Rescue Committee
IRD :	International Relief & Development
MINURCAT :	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
OCHA :	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs.
ONDR :	Office National de Développement Rural
PAM :	Programme alimentaire Mondiale
PAS-AFD :	Programme d'Appui à la Stabilisation – Agence Française de Développement
PAS-UE :	Programme d'Accompagnement à la Stabilisation – Union Européenne
PMH :	Pompe à Motricité Humaine
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRODABO :	Programme de développement rural décentralisé d'Assoungha, de Biltine, de Djouf Al Ahmar et de Ouara (Coopération Tchado-allemande)
PU:	Première Urgence
SECADEV:	Secours Catholique et Développement
SIF :	Secours Islamique France
WCDO :	World Concern Development Organization

INTRODUCTION

Idée lancée depuis avril 2008, l'Observatoire¹ des pratiques de l'aide au Tchad, animé par le Groupe URD avec le soutien d'ECHO et du ministère français des Affaires étrangères et européennes a démarré en mars 2009. L'Observatoire met en œuvre des activités dans le but d'« améliorer la qualité de l'aide humanitaire fournie aux populations affectées par les crises au Tchad² (en travaillant sur des points spécifiques en ce qui concerne les moyens de subsistance, l'eau et assainissement, la santé, etc.), de faciliter la transition entre urgence et développement ainsi que de réduire l'impact environnemental de l'aide au Tchad ».

Cet Observatoire fonctionne sur la base d'un cycle de trois phases :

- Analyse du contexte, recherche, évaluation et identification de pistes de travail pour améliorer la qualité de la réponse humanitaire.
- Elaboration de solutions techniques et approches stratégiques adaptées au contexte.
- Diffusion des solutions techniques et accompagnement des acteurs pour la mise en œuvre des changements.

A ce jour, trois missions multidisciplinaires couvrant les thématiques de l'environnement, l'eau et assainissement et les modes de subsistance des populations affectées ont été réalisées (mai 2009, août-septembre 2009, mars-avril 2010)³. Les missions multidisciplinaires ont pour objectif de contribuer à l'analyse du contexte, d'identifier des pistes de travail et d'accompagner les acteurs humanitaires et de développement pour améliorer la qualité de la réponse aux crises au Tchad. Une équipe permanente basée à N'Djamena assure le suivi et la diffusion des résultats des missions multidisciplinaires.

L'initiative de l'Observatoire des pratiques de l'aide au Tchad lancée par le Groupe URD se distingue des évaluations ou des recherches classiques (qui produisent des recommandations aux acteurs et laissent à ceux-ci la responsabilité de l'approfondissement des solutions et de la recherche des moyens pour la mise en œuvre de ces recommandations) par la mise en place d'un processus d'accompagnement des réflexions et de recherche de solutions possibles. De fait, l'Observatoire propose aux acteurs un processus d'apprentissage collectif et un appui/accompagnement sur les pistes de travail identifiées lors des missions multidisciplinaires.

Le présent document présente les principaux résultats issus des travaux de l'Observatoire, notamment les résultats de la dernière mission multidisciplinaire qui a examiné principalement les modes de subsistances des populations tchadiennes touchées par le déplacement, les enjeux de la gestion sociale de l'eau et la gestion des ressources naturelles.

Les éléments explorés au cours de cette mission sont les suivants :

- Les règles d'accès à la terre pour l'agriculture dans le contexte de déplacement et l'influence de celles-ci sur le mode de subsistance des ménages touchés par le déplacement.
- L'état des lieux de la gestion sociale de l'eau et de la séparation eau potable/eau brute pour les réfugiés et populations tchadienne touchées par le déplacement à l'Est du Tchad ;
- Les opportunités de l'assainissement écologique à l'Est du Tchad ;
- Les sources d'énergie alternatives au bois de chauffe ;
- Les modes (administratifs et communautaires) de gestion des ressources naturelles.

Les thématiques ci-dessus ont été retenues et priorisées en relation avec des pistes de travail identifiées avec les acteurs de l'aide au cours des activités de l'Observatoire en 2009. Certaines thématiques (les règles d'accès à la terre par exemple) ont fait l'objet d'une proposition adressée à l'Observatoire par les

¹ www.urd.org/tchad

² Les activités sont actuellement concentrées à l'Est du Tchad et devront prochainement s'étendre à toutes les zones en crise au Tchad.

³ Les rapports et les fiches techniques des missions précédentes ainsi que les autres produits de l'Observatoire sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.urd.org/tchad

acteurs (le Comité de Coordination des ONG (CCO) par exemple). Certaines thématiques comme « les opportunités de l'assainissement écologique » feront l'objet d'un rapport plus détaillé prochainement.

Compte tenu des problèmes de sécurité et du temps imparti pour la réalisation de cette étude, la couverture géographique de certaines thématiques a été limitée (par exemple l'étude sur les règles d'accès à la terre a couvert principalement la zone de Goz Beida et Koukou-Angarana bien qu'ayant un intérêt pour d'autres zones comme Kerfi, Dogdori, Adré, Adé, Borota, etc.). Les prochaines missions tenteront de compléter l'étude en visitant les autres zones si les conditions sécuritaires et d'accès le permettent.

Les visites terrain dans le cadre de cette mission ont couvert les zones suivantes :

- Goz Beida : visite de tous les sites de déplacés, des populations hôtes et du camp de réfugiés de Djabal
- Koukou-Angarana : visite de tous les sites de déplacés et des populations hôtes
- Kerfi : visite des installations d'eau et assainissement pour les populations déplacées et autochtones autour de Kerfi.
- Zone de retour : Louboutigué, Tiero, Marena,
- Hadjer Hadid : visite des camps de réfugiés de Bredjing et de Treguine
- Bahai : visite d'Ouré Cassonie

La méthodologie utilisée inclut la consultation d'une documentation large et variée, la discussion avec l'ensemble des parties prenantes avec une attention particulière aux populations affectées, avec qui des méthodes participatives de collecte et d'analyse des informations ont été utilisées. Les programmes des acteurs humanitaires constituent le « laboratoire » pour nos travaux.

D'une manière générale, cette étude s'est concentrée principalement sur l'analyse qualitative car plusieurs initiatives de collecte d'informations quantitatives existent et sont opérationnelles dans les zones étudiées. Une collaboration avec ces dernières permettrait de disposer de données quantitatives.

Les parties prenantes rencontrées incluent :

- Les acteurs étatiques : les ministères (notamment le ministère de l'eau et de l'environnement) ;
- Les bailleurs de fonds (ECHO, Ambassade de France, BPRM, etc.) ;
- Les agences des Nations Unies (OCHA, HCR, FAO, PNUD, PAM, etc.) ;
- Les ONG Internationales (Solidarités International, Intermon Oxfam, Oxfam GB, Intersos, IRD, FLM/ACT, IRC, ACTED, PU, Concern Worldwide, IRD, etc.), GTZ-Prodabo et le CICR ;
- Les ONG nationales (SECADEV, BCI, Tchad Solaire, APLFT, etc.)
- Les services techniques décentralisés de l'Etat (ONDR, Inspection de l'environnement, etc.)
- Les autorités administratives à Goz Beida et Koukou-Angarana (le Secrétaire Général du Sila, les sous-préfets, etc.) et traditionnelles (le Sultan du Sila, les chefs de canton et leurs représentants dans les villages, les chefs de villages, etc.)
- Les populations réfugiées et les populations tchadiennes dans les sites de déplacées, dans les villages hôtes et dans les zones de retour.

Des restitutions « à chaud » ont été organisées dans les zones où nous avons effectué des visites terrains, lorsque cela était possible, dans les espaces de coordination sectorielle existant (les clusters et réunion de coordination). De même, à la fin de la mission, des restitutions ont été organisées pour le CCO, le ministère de l'eau et de l'environnement à N'Djamena. Une réunion générale (avec la participation d'ECHO, Ambassade de France, Bureau de coordinateur résident des Nations Unies, Coopération Suisse, SIF, Solidarités International, FAO, PNUD, PAM, etc.) de présentation des résultats de cette mission a été organisée le 10 juin 2010 à N'Djamena dans les locaux d'OCHA. Ce document a été finalisé après les contributions reçus d'un groupe de personnes clé qui ont relu et commenté la première version.

1 CONTEXTE : UNE STABILITE RELATIVE ET FRAGILE

Le contexte général dans lequel interviennent les acteurs de l'aide à l'Est du Tchad est aujourd'hui décrit comme « calme ». En effet, depuis mai 2009, date du dernier combat de grande envergure entre les groupes armés et l'armée nationale tchadienne autour d'Am Dam, et en dehors des combats qui ont eu lieu dans les environs de Tamassi les 24 et 28 avril 2010, il n'y a pas eu de tentatives de déstabilisation du régime du Président Idriss Déby Itno comme cela a eu lieu dans le passé. Le gouvernement tchadien a engagé des négociations avec les groupes représentant l'opposition armée, certaines ont entraîné le ralliement d'ex-combattants des groupes armés⁴. Les relations diplomatiques entre le Tchad et le Soudan ont connu ces derniers mois des améliorations significatives qui ont abouti, entre autres, à la mise en place d'une force militaire mixte Tchad-Soudan de 3000 hommes prévue pour être positionnée de part et d'autre le long de la frontière dans 10 localités. Cela laisse présager une très faible probabilité d'une attaque de colonnes de groupes armés qui tenteraient de marcher vers la capitale en partant de l'Est du Tchad.

Depuis plus de 2 ans, il n'a été enregistré aucun déplacement important de populations lié à des violences intercommunautaires ou des attaques de fauteurs de troubles en provenance du Soudan comme cela a été le cas en 2006.

Cependant, il existe plusieurs inquiétudes de la part des acteurs humanitaires liées aux éléments suivants :

- Retrait annoncé de la MINURCAT (Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad)⁵ ;
- Des difficultés rencontrées par le DIS (qui, malgré sa volonté affichée pour atteindre ses objectifs, subit régulièrement des attaques directes avec des pertes de ses éléments) pour assurer la sécurité de l'ensemble des acteurs humanitaires et des populations,
- Des incidents graves de sécurité (attaques de convois par les bandits, enlèvement de personnel humanitaire, etc.).

Des discussions entre le gouvernement et la communauté internationale se sont tenues pour réfléchir à la question de la sécurité. À l'issue de ces discussions, le gouvernement a montré son engagement et se veut rassurant en expliquant le dispositif à trois niveaux qu'il a mis en place pour assurer la sécurité des acteurs internationaux et de la population à l'Est du Tchad, comprenant les forces militaires à savoir l'ANT (Armée Nationale Tchadienne), la force mixte Tchad-Soudan, la gendarmerie et la GNNT (Garde Nationale Nomade du Tchad) et la ligne de surveillance du DIS (Détachement Intégré de Sécurité)⁶. Le gouvernement offre un accompagnement diversifié suivant le positionnement des acteurs humanitaires vis-à-vis des escortes armées (les escortes armées seront fournies aux acteurs qui les souhaitent. Pour les acteurs qui ne souhaitent pas avoir des escortes armées, une patrouille du DIS ou des gendarmes précèdera pour l'ouverture de la route, la reconnaissance et le maintien de la présence dans la zone). Par ailleurs, le Représentant Spécial du Président de la République auprès de la MINURCAT a rassuré⁷ les humanitaires que la pratique qui consiste à payer pour le service de l'escorte armée (observée dans certaines zones) ne devrait plus se reproduire.

Cependant, quelques grandes questions restent en suspens :

- La **capacité réelle du DIS** à assurer la grande tâche qui lui est confiée compte tenu de la multiplication du grand banditisme et des attaques qui sont dirigées contre le DIS, parfois par des éléments incontrôlés de l'armée nationale tchadienne.

⁴ Exemple de la cérémonie du 29 mai à Bardaï dans la région du Tibesti.

⁵ Résolution 1923 du 25 mai 2010

⁶ Communication du Représentant Spécial du Président de la République auprès de la MINURCAT aux organisations non gouvernementales et aux humanitaires sur le retrait de la MINURCAT, 2 juin 2010.

⁷ Lors de la rencontre avec la communauté humanitaire du 2 juin 2010 à N'Djamena.

- Une grande partie du débat se concentre sur l'acceptation ou non, par les ONG, des escortes armées (ce qui constitue la solution de dernier recours)⁸ et n'aborde que très peu **la question de la sécurisation**. En effet, escorter les convois humanitaires par des hommes armés, bien que cela permette dans le court terme un certain accès aux populations dans les conditions d'extrême insécurité, compromet le principe humanitaire relatif à la neutralité, et augmente le risque réel ou la perception de la politisation de l'action humanitaire⁹. Il est vrai que le problème de sécurité posé actuellement à l'est du Tchad est essentiellement dû au fait de l'existence du grand banditisme, de la criminalité et de l'impunité. Dans ce contexte, **la solution durable reste le démantèlement des réseaux de bandits** (travail de police et de gendarmerie), **le désarmement de la population et l'établissement d'un l'appareil judiciaire fiable et durable dans la zone, la lutte contre l'impunité, la modernisation des prisons et la professionnalisation des gardiens**, etc.

Par ailleurs, une partie des groupes d'opposition armée n'est pas incluse dans les négociations avec le gouvernement tchadien et certains d'entre eux ont manifesté leur désapprobation vis-à-vis des accords conclus entre le gouvernement tchadien et les Nations Unies en ce qui concerne le retrait de la MINURCAT. Il est important de prendre en compte cet aspect car il peut constituer une source de l'augmentation de la violence à l'Est du Tchad.

Un dialogue franc entre le gouvernement et les acteurs humanitaires mérite d'être maintenu afin d'ajuster les mesures du gouvernement aux besoins de sécurité des humanitaires sur la base des évaluations régulières du Bureau de Sécurisation et des Mouvements¹⁰ mis en place à cet effet¹¹. Une prudence soutenue des acteurs humanitaires dans l'exercice de leur mission reste fondamentale.

⁸ Civil-Military Relationship In Complex Emergencies - An IASC reference Paper -, 28 June 2004

⁹ Inter-Agency Standing Committee Principals Meeting, Preserving Humanitarian Space, Protection And Security, 30 April 2008, Palais des Nations, Geneva, Circulated 22 April 2008

¹⁰ Le Bureau de Sécurisation et des Mouvement est composé des représentants du gouvernement, du DIS, de UNPOL, de OCHA et d'un point focal des ONG. Il est prévu qu'il se réunira chaque semaine.

¹¹ Cf. §13 de la résolution 1923 du Conseil de Sécurité de l'ONU du 25 mai 2010

2 SITUATION DES POPULATIONS TCHADIENNES DANS LES ZONES TOUCHEES PAR LE DEPLACEMENT DANS LA REGION DE SILA

Au cours de l'année 2009, le renforcement de la capacité des acteurs pour le diagnostic global de la situation des populations tchadiennes touchées par le déplacement a été identifié comme important pour programmer des interventions cohérentes par rapport à la situation de ces populations. Le cluster sécurité alimentaire a inscrit cette préoccupation dans ses objectifs du CAP 2010. Plusieurs éléments montrent que la capacité de diagnostic de la situation des populations déplacées se renforce (exemples : enquête socio-économique et alimentaire du PAM entièrement consacrée aux populations tchadiennes touchées par le déplacement, *assessments* de Oxfam GB, étude ACF, *Village assessment* de Intersos/HCR, base de donnée des personnes à besoins spécifiques, etc.). Cependant, la connaissance globale sur certains aspects est restée insuffisante, notamment la question foncière et une vision globale en ce qui concerne les moyens de subsistance des populations dans les zones touchées par le déplacement. C'est ainsi que les ONG à travers le CCO ont formulé une demande à l'Observatoire de contribuer à la connaissance sur les moyens de subsistance des populations et les règles foncières tchadiennes dans les zones touchées par le déplacement.

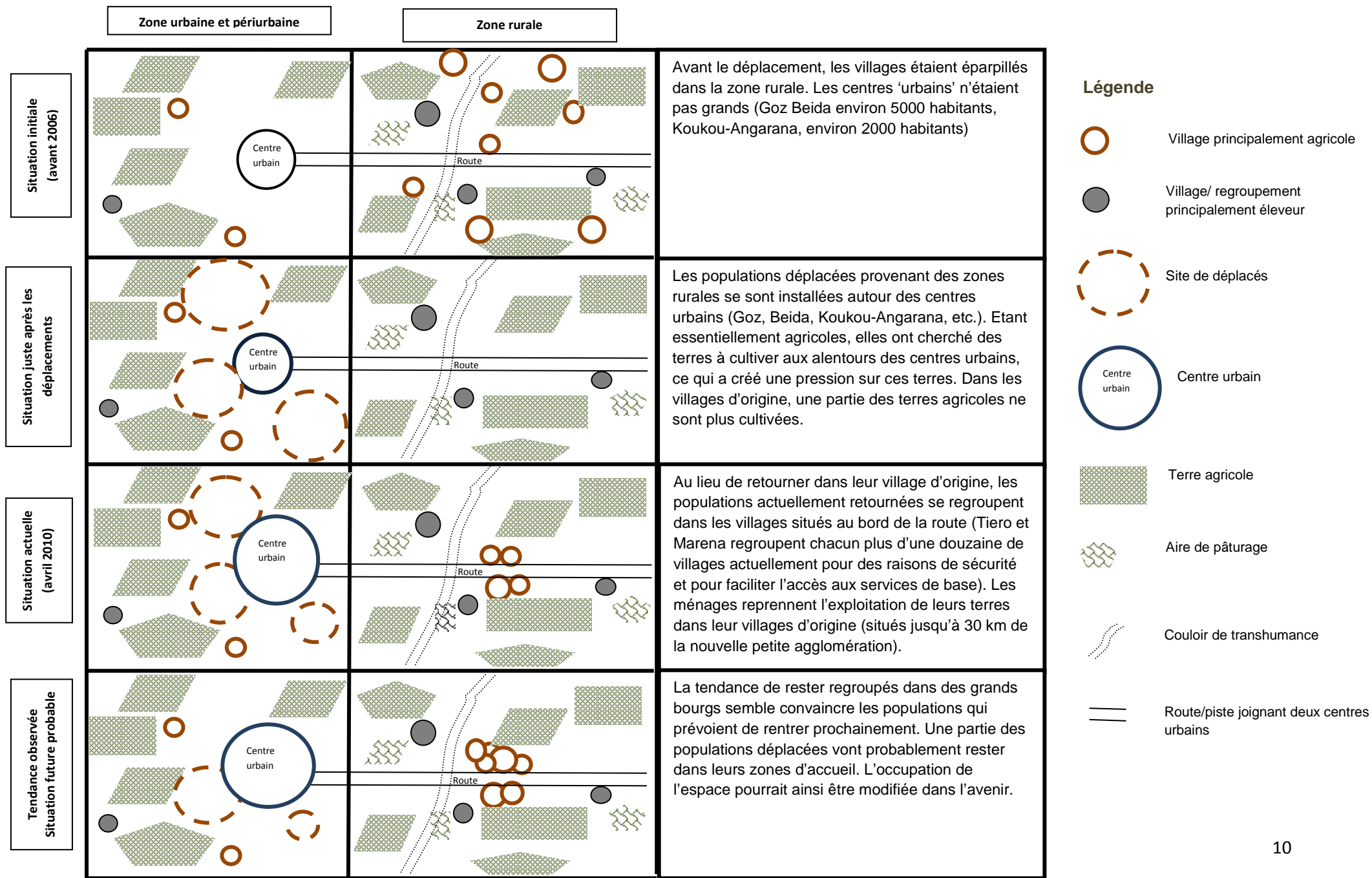
Les principales questions qui ont guidé cette étude sont les suivantes : Quelles sont les pratiques réelles sur le terrain entre la loi moderne et les règles traditionnelles/coutumières ? Quelles modifications de ces règles sont dues à la crise ? Quelles possibilités d'accès à la terre pour les populations déplacées ? Quelles règles dans les zones de retour entre les premiers retournés et les autres populations restées sur les sites ou retournées dans un deuxième temps ? Quelles relations entre les populations qui ne se sont pas déplacées et celles qui reviennent dans les zones ayant connu les conflits ? Quelle gestion des ressources naturelles (eaux, forêts, etc.) ? Quelles influences les nouvelles règles éventuelles d'accès à la terre ont sur les modes de subsistance des populations ? Quelles sont les stratégies d'adaptation des populations ? Quels enseignements pour les interventions humanitaires et de développement ? Etc.

Les éléments suivants sont basés sur les observations faites dans la zone de Goz Beida, de Koukou-Angarana (où tous les sites de déplacées ont été visités) ainsi que dans les villages de retour (Louboutigué, Tiero et Marena).

2.1 Influence des déplacements sur l'occupation de l'espace

L'observation de la situation et de son évolution probable basée sur les tendances actuelles montre **une occupation spatiale et une relation ville-campagne sensiblement modifiées**. Le schéma ci-dessous illustre les tendances de l'occupation de l'espace par les populations tchadiennes dans les zones touchées par le déplacement.

Figure 1 : Illustration de la tendance de l'occupation de l'espace par les populations tchadiennes dans les zones touchées par le déplacement



La modification de l'occupation de l'espace provoquée par le déplacement des populations était moins préoccupante au début des déplacements puisqu'elle pouvait encore être considérée comme exceptionnelle ou temporaire. Dans la situation actuelle où le déplacement est considéré comme « terminé »¹² et que les solutions durables (retour dans les zones d'origine, intégration dans les zones d'accueil ou relocalisation ailleurs dans le même pays) sont envisagées, les tendances actuelles observées sur le terrain, si elles se confirment, provoqueront une modification sensible de l'occupation du territoire ainsi que de la relation ville-campagne qu'il sera important de suivre et par rapport auxquelles il faudra aider les populations à s'adapter.

Les données suivantes illustrent l'augmentation des populations autour de quelques centres urbains dans la région du Sila.

Tableau 1 : Evolution de la population entre 1993 et 2009

Centres urbains	Données du recensement de 1993	Estimations en 2006 (taux de croissance de 2,07%)	Données du recensement de 2009 (prenant en compte les réfugiés et déplacés)
Goz Beida	3 083	3 722	70 513
Koukou-Angarana	920	1 111	67 350
Kerfi	1 186	1 432	21 783
Hawich	9 953	12 014	17 870

Source : Bureau central du recensement, N'Djamena

Les modifications de la relation ville-campagne impliquent des changements dans les relations de pouvoir entre les autorités administratives et les autorités traditionnelles. Les chefs de terres, les chefs de village, et les chefs de canton, sous les Sultans, gèrent traditionnellement les terres rurales au Tchad. Au fur et à mesure que la gestion de l'espace et les moyens de subsistance deviennent moins ruraux et plus urbains, le pouvoir de gestion de cet espace se transfère petit à petit des autorités traditionnelles vers les autorités administratives.

L'observation dans la zone de Goz Beida et Koukou-Angarana des stratégies des populations en rapport avec les solutions durables montrent les éléments suivants :

- **Des mouvements de retour effectifs et durables.** Les populations retournées que nous avons rencontrées (Louboutigué, Tiero, Marena) démontrent une certaine fierté d'être rentrées. Les principales raisons qui favorisent les retours selon les populations retournées sont :
 - o **La sécurité plus ou moins retrouvée.** Il existe encore des inquiétudes au sein des populations en ce qui concerne les conditions sécuritaires, et les difficultés de faire appel aux systèmes judiciaires modernes et/ou traditionnels. Cependant les populations expliquent que malgré la persistance de menaces pour leur sécurité, les conditions actuelles de sécurité permettent de retourner dans les zones d'origine avec un peu de « courage » et de volonté d'entretenir des relations cordiales avec les communautés qui partagent le même territoire qu'elles. Elles attestent qu'avec l'aide du comité mixte du Sila¹³, la réconciliation est bien engagée avec les communautés voisines et que les relations sont en voie d'amélioration.
 - o **L'élimination des difficultés liées à l'accès à la terre qu'elles rencontraient en habitant sur les sites de déplacés.** Les populations expliquent que les conditions d'accès à la terre sur les sites de déplacés étaient très difficiles alors que les aides alimentaires ne permettaient plus de subvenir aux besoins des ménages.

¹² Cf. « Atelier sur les solutions durables pour les personnes déplacées internes au Tchad » tenu du 16 au 18 mars 2010 à N'Djamena, à l'initiative commune du PNUD, de OCHA et du HCR et en accord avec le Gouvernement tchadien.

¹³ Le Sultan du Sila est le président de la commission mixte de la région. L'organe fédérateur est le CEMIC. L'UNHCR et l'ONG Eirene soutiennent les 4 commissions mixtes dans l'Est du Tchad.

« Sur les sites, les autochtones abusaient, ils augmentaient sans cesse les prix de locations des terres. Des fois, vous négociez un prix pour la location, vous recevez l'accord de cultiver, une fois que vous avez préparé la terre et même des fois après avoir semé, le « propriétaire » revient et augmente le prix et si vous n'êtes pas d'accord, il vous retire la terre et la loue à quelqu'un d'autre. Votre effort et surtout votre espoir de récolter sont ainsi partis. Nous ne pouvons plus supporter. Nous préférons venir retrouver nos terres même s'il faut prendre un peu de risque ». Propos d'un retourné à Tiero.

- **La possibilité de vivre à nouveau dans le milieu où on est né et où on maîtrise bien les conditions.**

« Même si nous n'avons plus l'eau potable, le centre de santé ou l'école comme nous l'avions sur le site de déplacés, ici, nous avons beaucoup plus de liberté et nous sommes dans un endroit que nous connaissons parfaitement. Ici, nous avons la dignité ». Propos d'un retourné à Marena.

« La vie était devenue trop dure sur le site. Ici, nous pouvons travailler dignement pour subvenir à nos besoins, même si, pour l'instant nous n'y parvenons que partiellement ». Propos d'une femme à Louboutigué.

Le Tableau 2 ci-dessous montre les zones de retour et les effectifs des retournés.

Tableau 2 : Populations retournées dans le département de Kimiti, région de Sila

CANTONS ET POLES	VILLAGES	EFFECTIFS RETOURNES	AUTRES POPULATIONS ¹⁴	TOTAL EFFECTIFS
BARH-AZOUM Pôle : KERFI	Agourtoulou, Arangou, Arata, Bakigna, Djorlo	11 006	147	11 153
OUADI-HABILE Pôle : GOZ BEIDA	Afadja, Itechane, Karo, Korore, Loubane, Tessou	2 366	77	2 443
BARH-AZOUM Pôle : KOUKOU ANGARANA	Am-Haraz, Agoudi, Agoundi, Andressa, Bandala, Damire, Damre, Andjardadou, Djamilia Site, Dourti, Gododigue, Kreta 1, Kreta 2, Louboutigué, Tiero et Marena	11 512	1 241	12 753
OUADI-KADJA et BARH-AZOUM Pôle : DOGDORÉ	Hadjer beida, Tandousa, Hille Djadid, Awini Rado, Darangou, Oustani Djallada, Ambache, Farasay, Kourtalou Dadjo, Kalaka 1, Kalaka 2 Ambourougne (Barh Azoum)	1 221	nd	1 221
TOTAUX GENERAUX		26 105	1 465	27 570

Sources : Dénombrement fait par le HCR, Février 2009, Web GIS Intersos, PAM, Administration, Délégations Régionales des Ministères Techniques. Compilation, Février 2010

Cependant, **la part de la population aujourd'hui retournée dans leur zone par rapport au total des personnes encore déplacées reste faible** : environ 26 000 personnes sont estimées retournées dans leur zone d'origine sur 170 000 estimées être déplacées, soit environ 15%.

Bien qu'une partie importante de la population déplacée montre une grande volonté de rentrer dans leurs zones d'origine, pour une partie d'entre elle, les conditions minimales de retour sont encore peu consolidées. En effet, les populations provenant de la zone frontalière sont encore très peu convaincues de la sécurité dans leur zone d'origine. Les processus de réconciliation ont été lancés mais n'ont pas encore abouti¹⁵.

Les discussions avec les personnes restées sur les sites de déplacés mais qui proviennent des zones où des retours sont aujourd'hui effectifs montrent principalement trois raisons pour lesquelles elles restent encore sur les sites :

- Pour une partie, les conditions de sécurité actuelles ne sont pas complètement rassurantes pour leur permettre de retourner vivre aux côtés de ceux qu'ils considèrent comme leurs agresseurs. En effet, les incidents survenus sur certains groupes de retournés sont encore

¹⁴ Représentent principalement ceux qui sont restés dans la zone pendant les déplacements.

¹⁵ Pour exemple, l'accord qui étaient en négociation en avril 2010, entre les communautés de Modeiyina dans la zone frontalière.

dans les mémoires et découragent les mouvements de retour. C'est l'exemple de Tessou où environ 200 personnes du site de Gassiré sont rentrées et où un incident entre les communautés a provoqué la mort de deux personnes parmi les retournés. Ces derniers ont réintégré le site de Gassiré. Ils sont à nouveau meurtris.

- Certains ménages sont aujourd'hui séparés : une partie (les personnes âgées et les enfants) est restée sur les sites de déplacés pour bénéficier des soins et de l'éducation et une partie (les actifs) est retournée pour assurer la production agricole.
- Pour d'autres, les conditions actuelles d'accès à la terre (négociation pour l'obtention de nouvelles terres ou possibilité d'aller cultiver leurs propres terres dans leur zone d'origine) et les opportunités de soins, d'éducation, d'accès à l'eau potable et de travail dans les centres urbains leur permettent d'envisager un séjour plus long et même une intégration définitive dans la zone d'accueil.

- **Des volontés d'intégration marquées par certaines communautés mais il manque un positionnement clair des autorités traditionnelles et administratives.** C'est l'exemple d'une partie de la population de Koloma pour laquelle les conditions actuelles d'accès à la terre et les opportunités de soins, d'éducation, d'accès à l'eau potable et de travail dans les centres urbains leur permettent d'envisager un séjour plus long et même une intégration définitive dans la zone d'accueil bien que des retours soient aujourd'hui effectifs dans leurs zones d'origine. Plusieurs sources concordent pour dire que la partie de la population de ce site de déplacés qui souhaite s'intégrer dans cette zone a effectué une demande auprès de la mairie de Goz Beida. Au moment de l'étude en avril 2010, aucune position officielle vis-à-vis de cette demande n'avait été identifiée. Du fait de la proximité de ce site de déplacés par rapport à la ville de Goz Beida, l'intégration de cette population représentera une extension de la ville. Sur ce point, il existe une difficulté quant à la coexistence de deux systèmes de droit foncier (droit moderne principalement appliqué dans les centres urbains et le droit traditionnel ou coutumier principalement appliqué pour les terres rurales (cf. paragraphe 2.2, ci-dessous). Des tendances similaires sont observées pour les sites situés autour de Koukou-Angarana sans une manifestation claire/officielle de la volonté des populations de s'installer définitivement auprès des autorités au moment de l'étude en avril 2010.

On assiste à une **urbanisation accélérée** qu'il sera important d'analyser en termes de conséquences et de bonnes pratiques pour assister les populations concernées.

Les populations de certains sites de déplacés qui ne sont pas adjacents à la ville comme le site de Ganachour dans la zone de Goz Beida, présentent également les caractéristiques des populations susceptibles de s'intégrer dans la zone d'accueil.

- **Des regroupements des populations retournées provenant de plusieurs villages dans les agglomérations situées le long des routes. Ce qui représente le processus de relocalisation actuellement observé.** En effet, dans les zones de retour, comme expliqué plus haut, au lieu de retourner dans leur village d'origine éparpillés dans la zone, les populations se regroupent pour des raisons de sécurité et, selon les populations, pour faciliter l'apport des services de base par les acteurs humanitaires et le gouvernement.

Les toutes premières idées de relocalisation à travers la « villagisation »¹⁶ discutées en 2009 et promues par les autorités administratives (notamment le Gouverneur du Sila de l'époque) n'ont pas été concrétisées et ne semblent pas recueillir l'adhésion des autorités traditionnelles. Ces dernières optent pour l'attribution des terres à des déplacés souhaitant s'intégrer dans des villages existants et

¹⁶ En 2009, il était identifié que certains déplacés ne pourraient pas retourner dans leurs zones d'origine dans le court/moyen terme du fait de relations potentiellement conflictuelles avec les populations vivant aux alentours de leurs villages. Pour apporter une solution durable à ces populations, le gouverneur de Goz Beida avait proposé l'idée de la « villagisation » qui consisterait à attribuer un espace pour ces populations et favoriser leur autonomisation rapide en allouant les moyens de production (terres cultivables et de pâturages) et en créant de bonnes conditions de vie (eau, éducation, santé, etc.). Quatre villages test étaient prévus.

à des endroits où la terre agricole est disponible. Les populations déplacées souhaitant s'intégrer seraient ainsi réparties dans plusieurs villages existants, ce qui, selon les autorités traditionnelles, serait un gage d'intégration et limiterait bien plus le risque de les stigmatiser que si elles étaient toutes regroupées dans un grand espace nouvellement identifié.

2.2 Apparition de nouveaux éléments dans les règles d'accès à la terre agricole

Malgré les perturbations connues dans la zone et les risques de chevauchement entre le droit foncier moderne et le droit foncier traditionnel, **la gestion de l'accès à la terre rurale dans cette zone a été et reste principalement sous la responsabilité des chefs traditionnels**. Le mode d'accès à la terre reste inchangé pour les populations qui n'ont pas eu à se déplacer. Le processus d'accès à la terre en milieu rural est globalement le suivant: identifier un terrain, formuler une demande auprès du chef de village ou du représentant du chef de canton. Celui-ci consulte le chef de canton (qui valide la demande) et attribue officiellement la terre à travers une cérémonie publique. Celui à qui la terre est attribuée, qui est désigné le « propriétaire »¹⁷, en a le droit d'usufruit. La terre est attribuée de façon définitive tant qu'elle est mise en valeur et peut être héritée par les descendants du « propriétaire ». Selon les témoignages recueillis, le processus d'acquisition est le même pour les hommes et pour les femmes même si, pour l'héritage et conformément à la charia, les filles héritent seulement la moitié de ce qu'héritent les garçons.

Les règles d'accès à la terre ci-dessus sont conservées dans les zones de retour. Il ne semble pas y avoir de difficulté particulière pour les populations retournées de retrouver leurs terres et de les exploiter. De même, les populations qui sont actuellement restées sur les sites de déplacés conservent leur droit pour les terres qui leur appartenaient avant le déplacement. Cependant, le fait que, dans les zones de retour, pendant l'absence des populations déplacées, les éleveurs de la zone ou de passage ont pris des nouvelles habitudes de pâturage débordant parfois sur les terres agricoles, le retour des populations risque de provoquer des tensions entre les communautés. Cela mérite d'être surveillé.

Pour les populations déplacées qui s'engagent dans l'agriculture, en dehors de **la possibilité d'aller cultiver leurs propres terres dans leurs zones d'origine**, trois possibilités d'accès à la terre auprès des communautés hôtes ont été observées¹⁸ :

- **Obtention des terres gratuitement selon les règles traditionnelles** (ci-dessus) auprès des chefs traditionnels de la zone d'accueil.
« Les déplacés et les réfugiés viennent directement chez moi et me demandent des terres. Je leur ai déjà distribué plus de 4200 terres qu'ils peuvent exploiter gratuitement pendant tout leur séjour ici ».
Chef de canton de Goz Beida.
Compte tenu des expériences passées d'attribution de la terre à des populations déplacées, une prudence est actuellement observée. En effet, l'attribution des terres aux populations déplacées n'est pas définitive et cette terre ne peut être héritée par les descendants du déplacé.
- **Emprunt de terre** auprès des autochtones pour la saison culturale à travers un accord conclu entre le déplacé et le propriétaire de la terre sans échange d'argent. Cette négociation est renouvelée chaque saison.
- **Location de terre** à travers également un accord conclu entre le déplacé et le propriétaire de la terre. Les tarifs sont très variables (de 5000 à 25000 FCFA le *mukhamas*¹⁹) en fonction de l'offre et de la demande, de la qualité du sol, de la distance, etc.

¹⁷ Ce terme est utilisé pour désigner celui à qui la terre a été attribuée par les autorités traditionnelles et qui jouit de l'usufruit de la terre. La notion de propriété n'est pas complètement appropriée à la situation observée car une fois la terre attribuée, le titulaire et ses descendants détiennent un droit d'usufruit mais ne vendent pas le bien ou ne le cèdent pas définitivement à autrui sans l'accord des chefs traditionnels.

¹⁸ Il en est de même pour les réfugiés installés dans la zone.

¹⁹ Unité de mesure de la zone, équivalente à environ un demi-hectare.

Tableau 3 : Répartition de la population déplacée selon les possibilités d'accès à la terre

	Propriétaire de terre ²⁰	Obtention de terre gratuite	Emprunt de terre	Location de terre
Pourcentage de population déplacée engagé dans l'agriculture	19,6%	17,3%	19%	44,1%

Source : PAM (2009)²¹

Le Tableau 3 ci-dessus montre que 44,1% des populations déplacées louent les terres. Pour ces populations déplacées qui louent des terres, environ 10% de leur alimentation provient de leur production²², une partie de la production étant utilisée pour payer les terres et les superficies louées étant entre 0,5 et 1 hectare en moyenne. En comparaison, pour les ménages qui ont accès à des terres gratuites, en moyenne environ 40% de leur alimentation provient de leur production. Ainsi, les ménages situés dans les zones où la principale possibilité d'accès à la terre est la location sont plus soumis à l'obligation de rechercher d'autres sources de revenus que ceux qui ont accès à des terres gratuites.

L'emprunt et la location de terre sont des pratiques nouvelles qui sont apparues à partir de 2004 avec l'arrivée des réfugiés soudanais et, par la suite, des déplacés. Ces pratiques sont très peu contrôlées par les autorités traditionnelles ou administratives et sont globalement en défaveur des populations déplacées. L'apparition d'un papier destiné à être signé par le chef de canton attestant l'attribution de la terre a été également observée²³.

La forte concentration des populations agricoles autour des centres urbains, crée une pression sur les terres agricoles situées à proximité des lieux de concentration des populations et réduit les pratiques de la jachère avec un risque de surexploitation et de perte de fertilité à moyen et long terme.

Un des principaux problèmes posé en matière d'accès à la terre par la concentration des populations rurales autour des centres urbains est **l'accentuation du chevauchement entre le droit moderne** (basé sur l'attribution du titre foncier) **et le droit traditionnel**. Les règles d'accès à la terre dans les centres urbains et dans le milieu rural est clair pour les différentes parties prenantes intervenant dans la gestion de terre (la mairie pour les terres urbaines et les autorités traditionnelles pour les terres rurales). Le principal problème est posé par le flou qui existe en ce qui concerne la limite des deux espaces (urbain et rural). Ce flou est accentué par la situation actuelle de concentration de population rurale autour des centres urbains et l'expansion accélérée de ces centres urbains du fait de l'installation de nouveaux habitants (les personnels des organisations humanitaires) entraînant le développement du commerce et des services.

²⁰ Principalement les déplacés qui sont sur les sites de déplacés mais qui cultivent dans leur zones d'origine.

²¹ PAM, Enquête sur la Situation Socio-économique et Alimentaire des Personnes Déplacées, Retournées et la Population hôte à l'Est du Tchad, Novembre 2009.

²² Données obtenues à l'issue d'un exercice participatif, le « tas proportionnel » (*Proportional piling*). L'exercice consiste à constituer un groupe homogène (exemple : groupe des ménages ayant loué la terre la campagne dernière, groupe de ménages ayant obtenu gratuitement de la terre la campagne dernière, etc.). Une période de référence est choisie (exemple : la période allant de mai 2009 à avril 2010). Il est proposé à chaque groupe simultanément de répartir un tas de cailloux (composé de 100 cailloux) de façon à représenter la proportion de chaque source d'aliment consommés (agriculture, achat au marché, don reçu, aide alimentaire, etc.) au cours de la période choisie. Les membres du groupe commentent la répartition jusqu'à avoir un consensus sur la répartition faite. L'animateur de l'exercice compte les cailloux de chaque tas. Le nombre obtenu constitue l'estimation du pourcentage d'aliment provenant de la source d'aliment représentée par le tas.

²³ Cette pratique est encore très peu répandue et le papier délivré (qui indique le nom du chef canton et du titulaire du papier ainsi que le village) a, à ce stade, très peu de reconnaissance juridique. Cette pratique est apparue avec la concordance de plusieurs circonstances dont les principales sont :

- Les problèmes liés à l'héritage des terres par les descendants des déplacés des années 80 suite à la sécheresse de 1983/4, venus de la région de Ouaddaï et installés dans la zone de Sila. Du fait que les attributions de terre se font oralement, il est apparu que les descendants rencontraient des difficultés, lorsque les autorités et les témoins de cette attribution sont défunts, à prouver que les terres qu'ils occupent avaient été attribuées à leurs ascendants. L'idée du papier est apparue en 2000 pour faciliter les réclamations.
- Les confusions créées par l'attribution d'un papier autorisant le défrichage par l'inspection de l'environnement qui était parfois utilisé pour réclamer les terres. En effet, avant 2008, l'inspection délivrait des autorisations pour permettre aux populations de défricher les terres pour y pratiquer l'agriculture. Lorsque des litiges apparaissaient, les détenteurs de ces autorisations tentaient d'utiliser le papier de l'inspection de l'environnement pour prouver que la terre leur appartenait. Pour éviter que cette autorisation ne soit utilisée pour cette fin, l'inspection de l'environnement avait commencé à demander aux personnes qui soumettaient les demandes d'autorisation de défricher de présenter un papier attestant que le terrain concerné avait été attribué par le chef canton, l'autorité reconnue pour valider les attributions des terres.

2.3 Influences des déplacements sur les moyens de subsistance et les vulnérabilités des populations tchadiennes

Au cours de cette étude, nous avons cherché à identifier les moyens de subsistance des populations tchadiennes dans cette nouvelle tendance en ce qui concerne l'occupation de l'espace dans les zones touchées par le déplacement. L'analyse des études précédentes et la discussion avec différentes parties prenantes intervenant dans la zone et principalement avec les populations (en utilisant les outils de diagnostic participatif tel que l'arbre à problème, le diagramme de Venn, etc.) ont permis d'obtenir une description de chacune des 5 ressources constituant les moyens de subsistance des populations ainsi que les stratégies de survie qu'elles développent. Ces informations sont résumées dans le Tableau 4.

La campagne agricole 2009/2010 a connu des perturbations climatiques qui ont affecté la production de l'ensemble de la population. En effet, elle a été marquée par une très faible pluviométrie à certains endroits mais surtout d'une mauvaise répartition de la pluie dans le temps et dans l'espace. Les données pluviométriques montrent les éléments suivants : dans le secteur de Goz Beida : en 2008 il y a eu 554 mm sur 70 jours alors qu'en 2009 on enregistre 633,7 mm sur 62 jours. Dans le secteur de Koukou-Angarana, en 2008 il y a eu 745,6 mm de pluie sur 48 jours alors qu'en 2009 on enregistre 430,5 mm de pluie sur 16 jours. D'une manière générale, du fait de ces perturbations climatiques, une grande partie de la population montre un stress et un certain niveau de vulnérabilité vis-à-vis de la sécurité alimentaire et économique.

Tableau 4 : Les moyens de subsistance

Ressource/ Capital	Description et effets de la crise	Opportunités et stratégies des populations touchées par le déplacement
<p>Naturel (terre, eau, forêts, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations touchées par le déplacement étant essentiellement agricoles, l'accès à la terre, devenu difficile après le déplacement, constitue la priorité pour eux pour reconstituer leurs moyens de subsistance. L'accès à la terre constitue le principal facteur qui détermine les différents groupes de moyens de subsistance. Le problème de terre est principalement lié à la concentration des populations autour des centres urbains car d'une façon globale, les populations estiment qu'il y a suffisamment de terre dans la zone mais elles sont éloignées ou difficiles d'accès ou encore protégées contre le défrichage par la loi. - L'insuffisance et la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace au cours de la campagne agricole 2009/2010 ont causé une baisse globale de la production dans la zone pour cette campagne. - Les mouvements de retour créent un besoin de bois pour la construction, ce qui constitue une pression sur les forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une partie des populations touchées par le déplacement peuvent exploiter leurs terres dans les villages d'origine. - Comme expliqué plus haut, les populations déplacées cherchent à accéder à la terre par la demande auprès des autorités traditionnelles, l'emprunt ou la location. - Pour les retournés, l'accès à la terre est cité comme la 2^{ème} raison de retour dans les zones d'origine, après la sécurité. - Selon les zones, il y a la disponibilité des ouadis (ex. du Barh Azoum, Ouadi Doué, etc.) et des grandes cuvettes (deux grandes cuvettes : une située près de Arourou et une autre entre Oum Hadjer et Singuine)²⁴ pour la culture de décrue et du maraichage.
<p>Physique (bétails, stocks, biens et équipements)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La majorité des populations touchées par le déplacement ont perdu dans la crise une grande partie de leurs biens matériels, les animaux (tels que les ânes utilisés pour le transport et les travaux agricoles, les bétails utilisés comme épargne, etc.) et les matériels agricoles (outils aratoires, charrue, etc.). Un des principaux facteurs qui déterminent les différents groupes de moyens de subsistance est la possession ou non d'ânes et de matériels agricoles mécanisés (ex. charrue). - La disponibilité des denrées alimentaires est diminuée par la faible production agricole, les problèmes d'accès à la terre pour les déplacés et par la dégradation des conditions climatiques pour toute la population de la zone. - Pour les populations vivant dans les sites de déplacés, l'aide alimentaire a constitué une source importante de disponibilité et d'accès à des denrées alimentaires. Cependant, les distributions alimentaires ont progressivement sensiblement diminué. Les deux dernières distributions alimentaires sont séparées par une période de presque un an (juin 2009 – avril-mai 2010). 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les populations touchées par le déplacement tentent de reconstituer progressivement les outils aratoires pour l'agriculture et quelques rares animaux, notamment les ânes à travers principalement les prestations de service dans les centres urbains, la vente des produits agricoles et de l'aide alimentaire. - Quelques acteurs humanitaires et l'ONDR distribuent des outils aratoires et des matériels agricoles mécanisés. Ces interventions ne sont pas encore suffisantes pour permettre une reconstitution des capacités de production des populations touchées par le déplacement.

²⁴ cf. image satellite du CICR

Ressource/ Capital	Description et effets de la crise	Opportunités et stratégies des populations touchées par le déplacement
Humain (santé et état nutritionnel, éducation, les actifs, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Le niveau d'éducation et de santé a été sensiblement amélioré dans les sites de déplacés par rapport à la situation initiale dans les villages, à travers les interventions des acteurs humanitaires. - Quelques interventions dans le domaine de la santé et l'éducation existent également dans les zones de retour (Gododigué, Louboutigué, etc.) - Les membres actifs des ménages sur les sites de déplacés sont confrontés à une diminution de leur opportunité d'activité comparée à leur situation dans les zones d'origine. 	<p>Les ménages qui vivent sur les sites de déplacés pratiquent la séparation des ménages (mode de subsistance multimodaux) : les membres actifs du ménage quittent les sites pour aller cultiver la terre lorsque les terres cultivées sont éloignées ou pour aller chercher du travail dans les grandes villes (Abéché, Am Dam, N'Djamena, vers la Lybie et le Soudan, etc.). Les membres à charge (personnes âgées et les enfants) sont gardés sur les sites pour bénéficier des soins et de l'éducation.</p>
Social (réseau social, organisation sociale, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Les réseaux sociaux ont été perturbés par la crise. Cependant, les autorités traditionnelles (<i>Cheiks</i>²⁵, <i>Chouchiés</i>²⁶, etc.) sont rétablies sur les sites de déplacés et dans les villages de retour pour représenter les populations. L'organisation socioprofessionnelle (organisations paysannes, associations, etc.) du milieu rural dans cette région est initialement très peu développée et la crise a encore perturbé cette organisation. - Les conflits agriculteurs/ éleveurs demeurent une contrainte importante pour la production agricole dans la zone. 	<p>Les rares initiatives de certains acteurs (ONDR, acteurs humanitaires) pour rétablir ou organiser les populations en organisation paysannes sont appréciées par les populations.</p>

²⁵ Chefs de village

²⁶ Les *Chouchiés* sont les Représentantes communautaires des femmes

Ressource/ Capital	Description et effets de la crise	Opportunités et stratégies des populations touchées par le déplacement
<p style="text-align: center;">Financier (argent, dette, crédit, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - D'une manière générale, l'économie rurale est très peu monétarisée dans la zone. Les ressources financières des populations touchées par le déplacement provenaient essentiellement de la commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage. - La zone est très pauvre en matière d'institutions financières accessibles aux populations. Les possibilités d'accéder au microcrédit ou micro-épargne sont très peu nombreuses. - Les activités de soutien aux activités génératrices de revenus sont très rares et ne touchent que quelques personnes sur les sites des déplacés. - Si dans les sites se sont progressivement installés des activités commerciales profitant à quelques personnes, dans les zones de retour, du fait de la longue durée de non fonctionnement des marchés, de leur destruction ou de la faible capacité économique des retournés, les activités commerciales sont actuellement très peu développées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Selon le PAM (2009)²⁷, les stratégies développées par les populations de la zone pour faire face à la pénurie alimentaire sont : Emprunter auprès des amis ou de la famille (32% de la population enquêtée), vendre des biens non productifs (14.8%), emprunter auprès des prêteurs sur gage (14.7%), vendre des biens productifs (5.7%). - Le séjour des populations sur les sites de déplacés fait apparaître ou accentuer des activités comme la collecte de bois de chauffe et bois d'œuvre pour la commercialisation (qui représente plus de 38% des AGR de la population enquêtée selon PAM (2009)), la collecte de pierres et graviers, l'aide aux commerçants, le travail dans les briqueteries, la migration dans les villes pour aller chercher du travail, etc. - La vente des produits alimentaires distribués pour acquérir les éléments manquants (épices, vêtements et autres biens). - La « <i>remittance</i> » envoyée (souvent par téléphone portable) par les membres des ménages ayant migré vers les pôles économiques a sensiblement augmenté ces dernières années dans les sites de déplacés. - Certains retournés tentent de reproduire les habitudes développées à proximité des centres urbains (exemple de collecte et vente de bois de chauffe au marché de la ville) dans les zones de retour mais rencontrent des difficultés du fait de manque d'acheteur dans les nouvelles agglomérations créées du fait des regroupements des villages.
<p style="text-align: center;">Politique (connexion avec les institutions de la gouvernance locale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les autorités administratives sont, d'une façon générale, en place. Cependant, comme cela est expliqué plus haut, l'appareil judiciaire reste faible. - La sécurité des populations et des acteurs de l'aide demeure une grande préoccupation. - La loi relative à la protection de l'environnement²⁸ et qui interdit la coupe des arbres est bien connue par les populations et mise en application à travers les brigades et les agents de l'inspection de l'environnement. Etant pertinent du point de vue de la protection de l'environnement, cette loi limite l'expansion des terres agricoles et donc les moyens de subsistance d'une partie des populations vivant sur les sites de déplacés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le regroupement des populations autour des agglomérations est un moyen de réduire leur exposition à des attaques par les groupes armés. - L'application de la loi relative à la protection de l'environnement étant perçue par les populations comme une contrainte face à leurs besoins de subsistance, des comportements pour déroger à la loi sont développés (ex. coupe de bois vert pendant la nuit).

²⁷ PAM, Enquête sur la Situation Socio-économique et Alimentaire des Personnes Déplacées, Retournées et la Population hôte à l'Est du Tchad, Novembre 2009.

²⁸ Loi n°14/PR/2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques

L'ensemble des **populations déplacées et retournées avait une grande inquiétude pour leur sécurité alimentaire** (en avril 2010 au moment du passage de l'équipe ayant conduit cette étude) du fait de la réduction de la distribution alimentaire par le PAM alors que leurs activités économiques ne leur permettaient pas encore d'assurer de façon autonome leurs modes de subsistance.

Néanmoins, comme le montre le Tableau 5 ci-dessous, l'analyse des catégories socio-économiques sur la base de l'accès aux facteurs de production et aux modes de survie montre que la vulnérabilité à la sécurité alimentaire est différente suivant les opportunités d'accès à la terre. Cette analyse montre également des similitudes entre la situation des populations déplacées, les populations retournées et parfois les populations autochtones.

Tableau 5 : Catégories socioéconomiques sur la base de l'accès aux facteurs de production par priorités pour intervention des acteurs de l'aide

Catégories socio-économiques	Caractéristiques	Lieux où se trouve majoritairement la catégorie
Catégorie 1	Vulnérables extrêmes. Les vieillards, orphelins, etc. qui sont coupés des liens familiaux	Individus ou ménages issus de l'ensemble de la population de la zone.
Catégorie 2	<ul style="list-style-type: none"> - Populations ne pouvant pas accéder actuellement à leurs terres d'origine soit pour des raisons d'insécurité, soit pour des raisons d'éloignement (situées à plus de 50 km de leurs terres) - Absence ou très peu de réelle possibilité d'accéder gratuitement à la terre (soit parce que le site de déplacés est situé dans une zone de faible disponibilité de terres cultivables, soit parce que les terres octroyées par les autorités traditionnelles font objet de tensions avec les éleveurs). Les ménages sont exposés à la location de terre et subissent les spéculations autour de cette pratique. - Manque de moyens de production (perdus au cours des événements). 	Les sites de déplacés de Gouroukoum, Koubigou . Ce sont principalement les populations provenant des zones situées à la frontière Tchad-Soudan.
Catégorie 3	<ul style="list-style-type: none"> - Populations ne pouvant pas accéder actuellement à leurs terres d'origine soit pour des raisons d'insécurité, soit pour des raisons d'éloignement (situées à plus de 50 km de leurs terres) - Possibilité d'accéder à la terre gratuitement autour des sites de déplacés du fait de la disponibilité des terres et de l'aboutissement des négociations pour l'attribution par les autorités traditionnelles ou par les emprunts. - Manque de moyens de production (perdus au cours des événements). 	Les sites de déplacés de Gassiré, Sanour, Aradib 1, Habilé 3 (possibilité pour les déplacés d'Habilé 3 d'avoir des terres gratuites dans le village d'Ankarouba situé à environ 35 km du site de déplacés).
Catégorie 4	<ul style="list-style-type: none"> - Populations pouvant actuellement accéder à leurs terres d'origine du fait que la distance (populations situées à environ 10 à 25 km de leurs zones d'origine) et où la situation sécuritaire permet d'exploiter les terres d'origine en faisant des mouvements pendulaires. - Manque de moyens de production (perdu au cours des événements). 	Les sites de déplacés de Ganachour, Aradib 2, Koloma, Habilé 2, Habile 1 Les zones de retour de Tiero, Marena, Louboutigué , etc.
Catégorie 5	<ul style="list-style-type: none"> - Populations ayant conservé leur accès à la terre et à leurs ressources (exemple : bétails, matériels agricoles, etc.) - Insuffisance de moyens de production mais qui n'est pas lié à la perte de ces moyens du fait de la crise. - Ne sont pas encore ou peu pris en compte par les acteurs de l'aide. - Populations vivant dans des conditions médiocres d'accès aux services de base 	Populations autochtones situées dans les zones d'accueil des déplacés et dans les zones de retours et qui n'ont effectué aucun déplacement lié à la crise.

Il existe un dernier groupe de populations vivant à l'intérieur ou autour des centres urbains accueillant les déplacés et les réfugiés et qui ont conservé leur accès à la terre et à leurs ressources (exemple les bétails, les matériels agricoles, etc.) ou dont l'activité principale n'est pas conditionnée par l'accès à la terre (les commerçants, le personnel administratif ou militaire, les personnels des organisations humanitaires, etc.). Une partie d'entre eux peuvent tirer bénéfice des terres louées et des autres avantages du fait de la présence des déplacés/réfugiés et des acteurs humanitaires. Ce groupe n'a pas spécialement besoin d'intervention des acteurs de l'aide. Cependant, il est important de les prendre en compte dans l'analyse et la définition des interventions.

3 LA GESTION SOCIALE DE L'EAU

Au cours des missions multidisciplinaires de 2009 de l'Observatoire des pratiques de l'aide au Tchad, nous avons observé que les stratégies en cours dans le secteur de l'eau et assainissement à l'est du Tchad³¹ s'orientaient vers une plus grande implication des populations pour l'approvisionnement en eau. La volonté de faire assimiler la distinction entre l'eau potable (qui devrait être destinée à la boisson) et l'eau brute (qui devrait être réservée aux usages ne nécessitant pas une qualité potable) commençait à apparaître chez certains acteurs.

Le secteur de l'eau et assainissement représentait ainsi un **exemple du processus de passage des interventions d'urgence pure** (avec la gratuité et la prise en charge totale de l'installation, de la gestion et de la maintenance des systèmes d'approvisionnement en eau potable) **à une intervention qui signifierait une implication plus grande des populations** dans la gestion et la maintenance des systèmes d'approvisionnement. Il nous a paru intéressant d'examiner ce processus et d'en tirer les enseignements nécessaires. Les observations et les discussions de groupes avec les communautés et les équipes des ONG³² ont permis de faire ressortir les éléments qui suivent.

D'une manière générale, **le passage du système motorisé au système à motricité humaine qui a été sujet de résistance des populations au début, est maintenant, globalement, mieux accepté par celles-ci**. Les propositions concernant l'appropriation de la gestion des points d'eau par les populations sont aujourd'hui acceptées et commencent à être mises en œuvre **dans les sites de déplacés**. Ainsi, pour la plupart des pompes à motricité humaine mises en place, un comité de gestion est mis en place avec plus ou moins de réussite et des systèmes de paiement ont parfois été tentés. La population féminine semble prendre plus conscience de la nécessité d'organiser une cotisation pour la viabilité des systèmes. Ces systèmes de paiement sont encore symboliques et ne suffisent pas pour assurer de façon complète et durable la gestion et la maintenance des points d'eau. Plusieurs modalités de collecte des fonds sont imaginées par les communautés (paiement d'une somme fixe par ménage par mois, paiement d'un prix fixe à la pompe par récipient, collecte d'argent uniquement en cas de panne, mutualiser une caisse communautaire pour plusieurs points d'eau, etc.). L'efficacité des modalités dépend des communautés, de leur organisation, de leur maturité en termes de gestion des biens collectifs. L'enjeu est de trouver la modalité la plus adaptée avec les populations elles-mêmes. Il est clair que les populations sont aujourd'hui prêtes à cotiser et à s'impliquer, mais ce processus nécessite un accompagnement dans la durée de la part des acteurs humanitaires, ainsi qu'une modification de leurs modes d'intervention : les acteurs de l'aide devraient considérer leur « bénéficiaires » avant tout comme des « partenaires », en les associant réellement aux décisions, en formalisant davantage les règles du jeu (par exemple en signant des conventions). Si la volonté est d'autonomiser, les méthodes adoptées doivent déjà permettre aux populations de se responsabiliser clairement.

Pour une série d'acteurs, une des préoccupations du passage du système motorisé au système à motricité humaine était de clarifier dans quelle mesure **la couverture des besoins** assurée par le système motorisé allait être conservée dans le nouveau système.

En passant du système motorisé au système à motricité humaine, la méthode de mesure de la couverture des besoins en eau a été modifiée. En l'absence de compteur il est très difficile de connaître avec précision la quantité d'eau collectée³³ et le nombre de personnes qui utilisent réellement les points d'eau³⁴. La mesure du nombre de litres par personne par jour devient caduque. Des indicateurs comme le débit de la pompe, la

³¹ Les stratégies visaient une collaboration des acteurs humanitaires intervenant à l'Est du Tchad avec les autorités administratives et traditionnelles. Elles s'orientaient vers la participation des réfugiés et des populations hôtes, la simplification des techniques (exemple : passer du système d'exhaure fonctionnant avec de puissants générateurs à la pompe à motricité humaine) pour permettre l'appropriation par les populations des techniques d'approvisionnement en eau potable et de sa consommation

³² Dans la zone de Goz Beida et Kerfi

³³ A Kerfi, les tentatives de mesure de la quantité d'eau collectée par jour en plaçant une personne pour mesurer cela pendant quelques jours se sont confrontées au fait que les populations collectent l'eau également pendant la nuit ; or les collectes nocturnes ne sont pas comptabilisées. De plus, il est difficile de savoir le nombre de ménages qui utilisent régulièrement les points d'eau car certains ménages des villages environnants se servent également aux points d'eau.

³⁴ Les chiffres donnés concernant les déplacés sont sensiblement différents d'un acteur à un autre

pénibilité, le temps d'attente à la pompe, etc. peuvent être utilisés. Le nombre de personne par points d'eau peut être utilisé également. De ce point de vue, les chiffres actuels (cf. Tableau 6), qui prennent en compte le nombre total des pompes à motricité humaine sans distinguer les pompes fonctionnelles des pompes en panne, montrent une situation très variée allant de 390 à 1626. Pour les sites où ce ratio est très élevé (Koloma et Koubigou), la faible couverture des besoins est compensée par le maintien des systèmes motorisés. En considérant la référence de 500 personnes par point d'eau préconisée dans le Schéma Directeur de l'Eau et de l'assainissement du Tchad et appliquée dans les projets de développement, les chiffres précédents indiquent une faible couverture des besoins. Pourtant, même si les quantités d'eau semblent très nettement insuffisantes au regard du nombre d'utilisateurs par point d'eau fonctionnel, aujourd'hui **les communautés préfèrent largement le nouveau système de pompes à motricité humaine car il est accessible 24h/24** par rapport à l'ancien système motorisé qui imposait des horaires contraignants.

Tableau 6 : Nombre de personnes par pompe à motricité humaine (PMH)

Site de déplacés	Populations ³⁵	Nombre total PMH	Nombre systèmes d'eau motorisés	Nombre personnes/PMH total	Commentaires
Koloma	7 392	7	1	1 056	40% des besoins couverts par le système motorisé
Koubigou	11 382	7	2	1 626	37% des besoins couverts par le système motorisé
Gassiré	17 980	21		856	
Gouroukoun	17 834	22		811	
Sanour	703	0			4 puits
Ganachour	2 217	3		739	
Kerfi	4 686	12		390	

Sources : Nombre de personnes et de ménages: Concern World Wild, février 2010, Nombre de PMH: Oxfam GB et Burgeap (Almy Nadif-PAS AFD), avril 2010

La **séparation eau potable/eau brute commence à être effective dans certains endroits**. Elle représente une des clés de réussite de l'autonomisation sans nuire à la couverture des besoins dans les endroits où ce passage réduit la quantité d'eau potable distribuée par rapport au système précédent et où des sources alternatives d'eau brute existent.

Dans les contextes où la disponibilité d'eau des pompes à motricité humaine est jugée suffisante par les populations et que les conditions de viabilité des pompes et de sa gestion sont réunies (pas de pression particulièrement élevée sur les pompes, comité de gestion bien organisé, gestion des pompes sans conflits majeurs, etc.), la séparation eau potable/eau brute n'est pas indispensable tant que l'eau consommée pour la boisson et la cuisine est potable. La séparation des deux types d'eau devient indispensable dans les situations de faible disponibilité des sources d'eau potable.

D'une manière générale, du fait des campagnes de sensibilisations, et, surtout, de l'expérimentation par les populations ont expérimenté les vertus de l'eau potable, consommée sur les sites depuis le début de leur installation, la compréhension de la distinction entre l'eau potable et l'eau brute et les différents usages qu'il est possible d'en faire semblent avoir évolué au sein des populations déplacées. Cependant, la mise en pratique n'est pas acquise. Les populations ont encore tendance à utiliser la même source pour tous les besoins.

³⁵ Estimation de la population utilisatrice (populations déplacées et populations hôtes) des points d'eau. Il est important de prendre en compte la difficulté de disposer de données précises sur les populations utilisatrices des points d'eau.

Cependant quelques exemples encourageant de séparation d'eau potable/eau brute ont été observés à Kerfi (point d'eau d'Arata), ou encore sur le site de Gassiré (point d'eau de Hile Mobi et de Tessou 1). En effet, face à la faiblesse du débit du point d'eau et de la proximité de sources d'eau brute (ouadis, puits, etc.), la plupart des ménages utilisent l'eau des pompes à motricité humaine pour la boisson et les autres sources pour les autres besoins.

D'une manière générale, le critère essentiel de choix des points d'eau par la population est la distance à parcourir pour atteindre la source (la source la plus proche est utilisée pour satisfaire tous les besoins en eau). Pour opérationnaliser la séparation eau potable/eau brute, les facteurs suivants semblent jouer un rôle important pour les populations :

- Connaitre pour quels besoins l'eau potable est indispensable et en faire l'expérience pendant plusieurs années ;
- Avoir un accès facile et à distance relativement égale aux deux sources (potable/brute) ;
- Etre sensibilisés par différents intervenants bien coordonnés (équipes eau et assainissement, équipes promotion de l'hygiène des ONG, équipes en charge de la santé, équipes en charge de l'éducation des enfants et des adultes, membres influents des communautés qui relaient les messages clefs, comités de point d'eau, etc.)

Les points qui restent à améliorer sont :

- **La maintenance des pompes à motricité humaine.** Une utilisation correcte et un entretien régulier permettrait de réduire significativement les dysfonctionnements et les pannes nécessitant une intervention technique. Il est essentiel que les installations de nouvelles pompes ainsi que les réparations, qui sont des interventions nécessitant une réelle technicité, soient systématiquement effectuées par les **artisans réparateurs**, formés dans le cadre des projets de développement qui ont fait leur preuve depuis de nombreuses années. L'existence de ces artisans réparateurs, aujourd'hui organisés en réseau, est une force et une opportunité pour la pérennité des stratégies d'autonomisation, sur laquelle les humanitaires doivent s'appuyer en les encourageant.
- **Le lien commercial entre l'artisan réparateur et les comités de gestion de point d'eau.** Il est important de favoriser dès maintenant la création d'un lien commercial entre l'artisan réparateur et les comités de gestion des points d'eau localisés dans sa zone d'intervention : les comités de gestion, qui constituent l'instituent les instances habilitées à collecter les cotisations des usagers, devraient payer l'intervention de l'artisan réparateur, lui acheter les pièces détachées directement, au lieu que ce soit l'ONG qui répare les pompes avec son personnel³⁶. Si la situation économique des ménages interdit temporairement toute cotisation, l'ONG pourrait confier la trésorerie aux comités (avec un accompagnement) afin de leur apprendre à gérer une caisse.
- **L'intégration des méthodes des développeurs** (en systématisant l'approche participative par exemple) dans les interventions des acteurs intervenants auprès des populations touchées par le déplacement est une des clefs de réussite des stratégies d'autonomisation. L'exemple de distribuer des pièces de d'usures de surface et immergés aux comités de gestion à leur démarrage pour leur éviter de payer des pièces pendant environ 2 ans, donc de permettre que les caisses se constituent.

La gestion sociale de l'eau demande un investissement en temps pour la sensibilisation, la formation, l'accompagnement des communautés.

Les principaux obstacles pour la mise en place des méthodes purement de développement inspiré d'Almy Nadif sont aujourd'hui la faible capacité économique d'une grande partie des populations touchées par le déplacement ainsi que le caractère temporaire de leur séjour sur les sites de déplacés pour une partie importante d'entre elles. Les efforts de soutien aux stratégies de survie des populations qui renforcent leurs moyens de subsistance permettront progressivement d'augmenter leurs capacités financières et matérielles, ce qui pourrait favoriser leur participation économique dans la gestion des points d'eau et aux services de base pour assurer la viabilité de ceux-ci.

³⁶ Au minimum, l'ONG devrait informer et associer l'artisan réparateur pour toute intervention sur une pompe.

Néanmoins, introduire dès maintenant ce processus de gestion sociale de l'eau avec un système de cotisation adapté aux capacités des populations touchées par le déplacement aura un bénéfice certain pour l'avenir de ces populations quel que soit leur lieu d'installation définitif à moyen terme.

Il est également à noter qu'une **forte interaction se crée entre les populations** (populations déplacées, autochtones, réfugiés, nomades) vivant dans une même zone en ce qui concerne l'utilisation des installations pour l'approvisionnement en eau potable. Par exemple le comité d'eau de Goz Beida, avec la population de Koloma, a proposé à Oxfam GB (l'acteur en charge de l'eau et assainissement dans les sites de déplacés autour de Goz Beida) de ne pas démonter le système motorisé du site de déplacés de Koloma. Le comité d'eau de Goz Beida s'est proposé de participer à la gestion des installations de Koloma en considérant que ce site de déplacés est devenu un quartier de Goz Beida. Par ailleurs, les populations des villages autochtones, des sites de déplacés et des camps de réfugiés interagissent constamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, avec tous les cas de figures : les autochtones se servent gratuitement à la pompe immergée des camps de réfugiés ou à la pompe à motricité humaine du site de déplacés, les réfugiés et les populations déplacées achètent l'eau dans les villes les plus proches en cas de pénurie (panne) dans le camps de réfugiés ou dans les sites de déplacés (exemple de Djabal et de Koloma), les points d'eau potable des camps de réfugiés et sites de déplacés sont également utilisés par des éleveurs nomades.

4 LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET SON INTERACTION AVEC LA REPONSE HUMANITAIRE

Les activités de l'Observatoire des pratiques de l'aide au Tchad en 2009 montraient l'urgence écologique à l'Est du Tchad qui succédait à l'urgence humanitaire. Cette urgence écologique est bien connue par les acteurs. Selon les endroits, il n'y a plus suffisamment de bois sur des dizaines de kilomètres autour des camps, le sol est devenu impropre à la culture, l'eau manque pour couvrir tous les besoins. Les acteurs humanitaires avaient pris conscience de l'importance de faire entrer l'environnement dans leurs programmes. Plusieurs d'entre eux ont commencé à mettre en place des activités de réduction de l'impact environnemental de leurs activités et des programmes de réhabilitation de l'environnement (pépinières et distribution de plants, mise en défens, etc.). Cependant, de multiples interrogations méthodologiques et techniques se posaient. Par ailleurs, les initiatives en place étaient encore insuffisantes³⁷.

La mission multidisciplinaire de mars/avril 2010 a poursuivi la recherche sur les sources d'énergie alternatives pour répondre à la pénurie de bois et réduire la dégradation de l'environnement. La réflexion sur les moyens de réduction de l'empreinte environnementale de la présence des réfugiés/déplacés et de la réponse humanitaire continuent également. Un résumé des solutions pratiques actuellement mises en œuvre à l'Est du Tchad est présenté dans l'annexe de ce document. Certains acteurs tels que le HCR, Tchad Solaire, BCI, etc. entreprennent des études poussées pour identifier et mettre en œuvre des solutions énergétiques alternatives au bois de chauffe (cuiseurs solaire, biogaz, foyers améliorés, briquettes, etc.). Ces recherches ainsi que des tests des solutions existantes méritent d'être encouragés de façon à identifier les options les plus adaptées au contexte socioculturel ainsi qu'aux conditions climatiques.

Plusieurs initiatives sont actuellement en cours pour renforcer la méthodologie de travail pour une meilleure intégration de l'environnement dans l'action humanitaire. En effet, un atelier de formation de 3 jours organisé à N'Djamena sur le sujet « Intégrer l'environnement dans l'action humanitaire » a rassemblé 21 acteurs engagés sur la thématique environnementale au Tchad. Ces acteurs provenaient d'organisations de développement et humanitaires, à la fois tchadiennes et internationales, ainsi que des Nations Unies et du ministère de l'environnement et des ressources halieutiques.

Un manuel sur l'environnement est actuellement en test au Tchad par le Groupe URD. Ce manuel développé par le Groupe URD permettra d'aider les acteurs humanitaires (experts et non-experts) à identifier leurs problèmes environnementaux et à adapter des solutions aux contextes sociaux, économiques et techniques. Il permet également de mettre en perspective la démarche à entreprendre et les solutions techniques adaptées. Pour chaque secteur d'activité, il décrit les enjeux principaux et propose des solutions (technologies, techniques ou bonne pratiques) permettant d'atténuer les impacts négatifs sur l'environnement.

Sur le plan des solutions techniques une série d'initiatives est lancée. Cependant, la nécessité de disposer d'**études clarifiant les risques** (à travers des données chiffrées) de dégradation de l'environnement liés à la présence des populations affectées à l'Est du Tchad, les **alternatives possibles** ainsi que l'**intégration de l'environnement de façon transversale et coordonnée** dans la réponse humanitaire demeure une préoccupation. En effet, plusieurs éléments laissent présager une pression sur l'environnement accentuée par la présence des réfugiés et des déplacés à l'Est du Tchad :

- **Un environnement fragile.** La zone de présence des réfugiés soudanais et déplacés tchadiens à l'Est du Tchad, tout comme le Darfour présente les caractéristiques d'un environnement très fragile. Une série d'études réalisées au Darfour par Tearfund, Tuft University et PNUE a montré cette fragilité

³⁷ Sokpoh, B., F. Gibert, J. Patinet, O. Collins, Programme d'appui à l'apprentissage collectif et à l'amélioration de la qualité de la réponse humanitaire à l'Est du Tchad, *Mission multidisciplinaire du 1^{er} au 28 mai 2009, Rapport de synthèse*, Groupe URD, N'Djamena / Plaisians, juin 2009. 32 pages

de l'environnement au Darfour. L'Est du Tchad présente des caractéristiques semblables au Darfour, il est donc nécessaire d'établir la situation environnementale de cette zone prenant en compte les changements climatiques.

- **Une forte pression sur la collecte de bois dans cet environnement déjà fragile.** L'arrivée des réfugiés soudanais en 2003 a engendré une augmentation d'environ 30% de la population du Ouadai en plus de la croissance naturelle de la population tchadienne. Comme montré plus haut, pour leur besoin en énergie, les réfugiés utilisent traditionnellement la même source principale d'énergie que la population de la zone (le bois de chauffe). La pression sur cette ressource a ainsi sensiblement augmenté et a engendré une tension entre les populations autochtones et les réfugiés. En outre, comme nous l'avons vu plus haut (cf. 2.3, page 16), la collecte de bois de chauffe destiné à la commercialisation, une des stratégies de survie des populations, a pris une très grande ampleur au sein de la population réfugiée et déplacée du fait de la réduction de l'accès à la terre et des opportunités économiques.
- **Une modification de l'occupation de l'espace.** Comme montré plus haut, l'installation des sites des déplacés et les stratégies actuellement adoptées par les populations dans les zones de retour modifient l'occupation de l'espace. Ce qui change l'équilibre des rapports des populations avec l'environnement en créant plus de pression à certains endroits alors que d'autres endroits sont abandonnés.
- **Des processus d'installation et de retour qui augmentent les besoins en bois d'œuvre.** En effet, avant le démarrage du processus des négociations au niveau diplomatique entre le Tchad et le Soudan, le séjour des réfugiés soudanais au Tchad était prévu pour être relativement long. Plusieurs réfugiés s'étaient engagés dans la construction des logements durables ou semi-durables. Le processus de retour des populations déplacées s'accompagne d'un besoin en bois d'œuvre pour la reconstruction de leur logement détruit pendant la crise. Ce besoin s'ajoute à la pression supplémentaire déjà exercée sur l'environnement au moment de leur installation sur les sites de déplacés. Compte tenu de la pénurie de bois d'œuvre et de la loi relative à la protection de l'environnement³⁸, des pratiques réduisant le besoin de bois d'œuvre sont observées chez les retournés comme le fait de démonter les logements construits et de retourner dans leur zone d'origine avec le bois utilisé pour le logement du site.
- **Une faible implication des populations dans la gestion des ressources naturelles.** Dans le cadre de l'accompagnement au processus de décentralisation, certains acteurs de développement, notamment le programme de la coopération tchado-allemande à travers le PRODABO (sous-programme de l'est du Tchad), ont appuyé la mise en place, dans certaines localités de l'Est du Tchad, du plan de développement local et la mise en place de convention locale de gestion des ressources naturelles. Ces conventions visent à impliquer l'ensemble de la population (sédentaire et nomade) en vue d'une gestion rationnelle des ressources naturelles de leurs terroirs. Cependant les interventions de ce genre sont limitées à quelques localités seulement. De plus, du fait du retrait du Tchad de la coopération allemande ces interventions seront interrompues à partir du premier trimestre de l'an 2011.

D'une façon générale, les autorités traditionnelles qui gèrent les ressources foncières, interviennent peu dans la gestion globale des ressources naturelles. Au lieu d'être partie prenante de la gestion des ressources naturelles, les populations perçoivent les autorités administratives et les services techniques décentralisés de l'Etat en charge de cette gestion comme des entités antagonistes dont les interventions les empêchent d'exercer des activités leur permettant de subvenir aux besoins de leur ménage. Les activités actuelles des ONG pour le reboisement impliquent très peu les populations.

Ces éléments méritent une analyse approfondie en précisant leur ampleur, leurs effets ainsi que le degré de gravité de ceux-ci, les possibilités de réparation et de prévention.

³⁸ Loi n°14/PR/2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques

5 LES LIMITES DE L'APPROCHE PAR « STATUT »³⁹ POUR LES POPULATIONS TCHADIENNES

Les évènements de 2006/2007 et les déplacements de population qui ont suivi, ont créé une nouvelle situation socio-économique pour l'ensemble de la population de la zone. Comme nous l'avons vu plus haut, les tendances actuelles et les prévisions pressenties montrent que l'occupation de l'espace, le niveau d'urbanisation et les relations ville-campagne sont sensiblement modifiés. Une partie de cette modification est probablement durable.

Les différents types de populations (déplacées, retournées, réfugiées, populations autochtones, population nomades, etc.) disposent d'un même environnement et des ressources naturelles communes et sont confrontées aux mêmes aléas climatiques (exemple des difficiles conditions climatiques de la campagne agricole de 2009/2010) et conditions économiques et de marché. Elles se côtoient et interagissent comme le montrent les relations entre les populations pour l'accès à la terre, l'exploitation des ressources naturelles telles que les forêts (collecte de bois de chauffe) et les ressources en eau. Des affinités ou des tensions se créent entre elles en fonction de leurs histoires et de leurs groupes socio-économiques (souvent liées aux groupes ethniques) et des compétitions pour l'accès aux ressources naturelles.

Il existe un consensus sur le fait qu'en raison des conflits ethniques et des fauteurs de troubles provenant du Soudan en 2006, les déplacements de populations et leurs concentrations autour des centres urbains nécessitaient des interventions intenses des acteurs de l'aide pour assurer la protection et l'assistance des populations directement touchées par ces déplacements et éviter ainsi les pertes de vies humaines.

Cependant dans la situation actuelle où l'ensemble de la population tchadienne de la zone développent des stratégies diverses pour s'adapter à la nouvelle situation et pour assurer leurs moyens de subsistance, les interventions qui se concentreraient uniquement sur certaines populations (du fait qu'elles sont celles qui ont été directement touchées par la crise de 2006) atteignent leurs limites.

Une conception des interventions qui prend en compte le contexte global et les vulnérabilités spécifiques devient indispensable.

Bien que le discours de soutien des solutions durables et des processus de renforcement des capacités productives des populations soit bien avancé au niveau international (signature de la convention africaine sur les populations déplacées internes en cours) et au niveau national (dans la capitale et les grands centres urbains avec l'organisation des ateliers sur les solutions durables) la mise en application de ces principes sur le terrain se confronte à un certain nombre d'éléments.

Les acteurs de l'aide (HCR, PAM, FAO, Concern WorldWide, WCDO, IRD, FPT, Shora, FLM/ACT, CICR, etc.) et les services techniques de l'Etat, notamment l'ONDR, entreprennent quelques interventions (distribution de vivres pour la protection de semence, *food for work*, distribution d'outils et de semences, suivi des récoltes, sensibilisations, soutien à la construction d'abris pour vulnérables, soutien à l'éducation et aux centres de santé, etc.) dans les zones de retour mais cela est encore faible par rapport aux besoins de réhabilitation et de l'apport des services de base (eau, santé, éducation, etc.) et la réhabilitation des capacités productives des populations. Le Programme d'Accompagnement à la Stabilisation de l'Union Européenne (PAS-UE) en partenariat avec Intersos lancent des interventions dans les zones de retour dans le domaine des dialogues intercommunautaires et d'activités génératrices de revenus. Le Programme d'Appui à la Stabilisation de l'AFD (PAS-AFD) a prévu des interventions à l'Est du Tchad en matière d'eau et assainissement mais n'est pas encore visible dans la zone de Koukou-Angarana. Le programme global de

³⁹ L'emploi du mot « statut » dans ce contexte désigne les catégories de populations (déplacés, retournés, autochtones, etc.) suivant lesquelles l'aide internationale est aujourd'hui majoritairement programmée. Ces catégories ne disposent de statut juridique au niveau international ou national.

relèvement, élaboré par le PNUD et le gouvernement est encore dans sa phase de validation et la mobilisation des financements a démarré tout doucement.

Aussi, un déséquilibre de la présence des acteurs est noté entre la zone de Goz Beida et la zone de Koukou-Angarana. En effet, alors qu'en termes de nombre de déplacés et réfugiés sont pratiquement équivalents entre les deux zones, le nombre d'acteurs (agences des Nations Unies, ONG, membres du mouvement de la Croix Rouge, etc.) installés à Goz Beida représente le double de ceux qui sont installés à Koukou-Angarana. Bien-sûr, certains acteurs installés à Goz Beida interviennent dans la zone de Koukou-Angarana, Kerfi et autres. Cependant, le déséquilibre des interventions dans les différentes zones est ressenti.

La faiblesse des interventions dans les zones de retour est liée à deux éléments principaux :

- **L'insécurité.** Le fait que la zone présente encore beaucoup de menace sur la sécurité des acteurs de l'aide limite les interventions de ceux-ci dans la zone.
- **L'inadaptation des modèles d'intervention.** La grande majorité des acteurs actuellement présents dans la zone sont généralement des acteurs humanitaires ou reçoivent des fonds des bailleurs humanitaires. Cependant, une partie importante des besoins actuels des populations sont orientés vers le soutien des stratégies des populations qui vise une autonomie et la création des services de base durables, ce qui est du domaine de la réhabilitation et de développement. Certains acteurs humanitaires qui se réclament également de développement (exemple : Oxfam Intermon, COOPI, etc.) interviennent aujourd'hui très peu dans ce domaine. Le besoin d'accompagnement des autorités nationales pour la planification et l'aménagement de territoire sont très peu du domaine d'intervention des acteurs actuellement présents.

6 CONCLUSION ET PISTES DE TRAVAIL

L'objectif des missions multidisciplinaires effectuées dans le cadre de l'Observatoire des pratiques de l'aide au Tchad est de contribuer à l'analyse du contexte, d'identifier des pistes de travail et d'accompagner les acteurs pour améliorer la qualité de la réponse humanitaire au Tchad. Cette mission multidisciplinaire (la première au cours de l'année 2010) a permis d'avoir des éléments d'analyse complémentaires aux différentes initiatives d'analyse du contexte et des besoins à l'Est du Tchad. Ces éléments d'analyse ont servi de base pour discuter avec une série d'acteurs intervenant à l'Est du Tchad et de proposer les pistes de travail ci-dessous dans le but d'améliorer la qualité des interventions.

Les prochaines activités de l'Observatoire des pratiques de l'aide au Tchad (suivi et diffusion par l'équipe permanente, la mission multidisciplinaire d'août-septembre, les études sur l'environnement, etc.) s'efforceront d'apporter, en étroite collaboration avec les acteurs humanitaires et de développement, leurs contributions pour mettre en œuvre les propositions ci-dessous.

6.1 Soutenir les processus de réconciliation communautaire

Les processus de réconciliation impliquant les autorités traditionnelles à travers les comités mixtes représentés à plusieurs niveaux montrent des effets positifs sur le terrain. La confiance et l'espoir que les populations placent dans ces processus pour contribuer à la création des conditions de bonnes relations entre les communautés sont importants. Ce processus est à encourager. Il est important d'éviter que, par manque d'activités ou d'implication dans les interventions des acteurs de l'aide, ces comités deviennent progressivement inactifs et perdent leur légitimité et la confiance des populations. Il sera question de réfléchir à la manière d'inclure les membres de ces comités dans les interventions visant à renforcer les moyens de subsistance des populations. Le défi est d'agir sur les modes de subsistance tout en renforçant les tissus sociaux, et dans tous les cas sans alimenter les tensions entre les communautés. Aussi, il sera important d'éviter de perdre le caractère endogène et volontaire de ces comités en apportant trop de soutien extérieur.

L'évolution du processus de réconciliation au niveau communautaire est fortement liée au processus de dialogue et de négociation aux niveaux régional, national et international. Le maintien et le renforcement de l'information des acteurs locaux de la réconciliation que sont les comités et les chefs traditionnels, est capital.

6.2 Renforcer la compréhension des nouvelles vulnérabilités et la coordination de la gestion des informations liées aux diagnostics

Compte tenu des changements relativement profonds créés ou en train de se créer en ce qui concerne l'occupation de l'espace, le processus d'urbanisation et les relations ville/campagne suite aux déplacements, une analyse globale et coordonnée des nouvelles vulnérabilités s'avère nécessaire. Il sera important de coordonner l'ensemble des initiatives de collecte de données (cf. chapitre 2, page 9) pour rendre disponible des informations de base pour la définition des interventions pour les différentes catégories d'acteurs qui interviennent ou qui sont susceptibles d'intervenir dans les zones touchées par le déplacement.

Il sera important d'élaborer et d'harmoniser les principaux critères de vulnérabilités. L'analyse des catégories sur la base de l'accès à la terre et des moyens de productions ont permis dans cette étude d'avancer sur les différentes catégories qui y ont. Cependant, plusieurs autres critères peuvent jouer. Par exemple l'intensité du choc psychologique subi par certaines personnes au moment de la crise et les effets que ce choc pourrait avoir sur leur santé et leur capacité à reprendre les activités économiques, la composition des ménages (en considérant le ratio membres actifs/membres à charge), etc.

Un travail visant à estimer la taille que représente chaque catégorie de population en exploitant les données déjà disponibles sera également important. L'intégration des nouveaux critères de vulnérabilités dans les processus de collecte de données statistiques à venir sera d'une grande utilité.

6.3 Soutenir une approche visant les vulnérabilités au sein de l'ensemble de la population tchadienne dans les zones touchées par le déplacement

Cette étude montre les **limites de l'approche par « statut »** et encourage à aller vers une **intervention globale** aux bénéfices des **populations vulnérables** quelque soit leur « statut ». Les principaux besoins sont la réhabilitation ou l'apport des services de base (eau, santé, éducation, etc.) et la réhabilitation des capacités productives des populations. La sécurité et la réconciliation entre les communautés constituent les conditions indispensables pour la stabilisation de la zone et favoriser les interventions des acteurs de l'aide.

Les éléments suivant méritent d'être travaillés pour assurer une transition durable :

- **Prévention et résilience** : Dans quelles mesures les interventions actuelles renforcent-elles la prévention de nouvelles crises et/ou la résilience des populations vis-à-vis d'éventuelles troubles (nouveaux déplacements, perturbations climatiques, etc.) ? Comment renforcer ces aspects dans les interventions actuelles ?
- **Qualité de la réponse** : Comment assurer que ces transitions vers le développement ne font perdre ni le respect des principes humanitaires, ni l'efficacité de l'aide pour des populations dans les sites de déplacés et camps de réfugiés qui en sont encore fortement tributaires ?
- **Appui à la stabilisation** : Quelles sont les leçons à tirer aujourd'hui des différentes initiatives déjà en cours pour appuyer la stabilisation ou soutenir les solutions durables ?
- **Quelles méthodes/outils/approches d'interventions pourraient mieux s'adapter au contexte à « peau de léopard » où situations de développement et situations de crise cohabitent ?**

6.4 Accompagner les autorités nationales et locales pour l'aménagement de territoire et de la protection de l'environnement

Compte tenu de la nouvelle occupation de l'espace et de la diversification ou de la modification des moyens de subsistance conduisant à des stratégies de survie parfois dangereuses pour l'environnement, il sera important de :

- Clarifier et favoriser les solutions durables à travers une approche participative respectant à la fois les droits et libertés des populations et à la fois l'équilibre environnementale et économique ;
- Travailler sur les adaptations possibles de la loi ou des textes d'application dans les zones concernées.

L'accélération du processus d'urbanisation constitue une importante préoccupation et mérite d'être suivie et maîtrisée. Ce processus est aujourd'hui insuffisamment analysé pour avoir des stratégies d'accompagnement à l'aménagement du territoire.

6.5 Renforcer l'intégration de l'environnement dans la mise en œuvre de la réponse humanitaire et de développement

Comme cela est montré plus haut, une étude s'avère indispensable pour clarifier les risques de dégradation de l'environnement liés à la présence des populations affectées à l'Est du Tchad, les alternatives possibles ainsi que l'intégration de l'environnement de façon transversale et coordonnée dans la réponse humanitaire. Cela aiderait l'ensemble des parties prenantes (le gouvernement tchadien, les acteurs nationaux et

internationaux intervenant dans la réponse aux crises, les autorités locales, les populations, etc.) à mesurer les risques et à prendre des engagements et des mesures nécessaires.

A l'issue de la collaboration entre le Groupe URD et le PNUE pour des formations en France et au Tchad pour une meilleure intégration de l'environnement dans l'action humanitaire, les deux institutions proposent la mise en place d'un processus permettant de **renforcer la connaissance sur l'impact de la présence des réfugiés et populations déplacées sur l'environnement à l'Est du Tchad**. Trois axes principaux sont proposés pour être analysés au cours de ce processus :

- Le lien entre les moyens de subsistance et l'environnement ;
- La pression sur les ressources en eau et leur gestion ;
- La pression sur les ressources forestières et la recherche de solutions alternatives aux bois de chauffe et aux bois d'œuvre.

Des termes de références détaillés sont écrits et seront partagés avec une série d'acteurs (notamment les partenaires financiers potentiels). La **participation financière d'une large gamme d'acteurs** est vivement souhaitée pour favoriser une participation active et une appropriation de l'étude et de ces résultats.

Comme cela est montré dans ce rapport, plusieurs initiatives sont en cours pour trouver des solutions pratiques en matière de la protection de l'environnement. L'Observatoire des pratiques de l'aide au Tchad cherche à favoriser l'apprentissage collectif en identifiant les **solutions innovantes** et à les diffuser après analyse de sa capacité technique, socioculturelle et économique. C'est ainsi que des fiches techniques⁴⁰ ont été élaborées en 2009 pour le cuiseur solaire, la latrine écologique, etc. Cette activité continue cette année avec la **participation des acteurs humanitaires** pour que leurs programmes servent de « laboratoire » pour l'Observatoire.

Le **soutien à l'innovation** (le soutien financier de la part des partenaires financiers et la volonté de tenter de nouvelles solutions de la part des acteurs opérationnels) dans le domaine de l'environnement – et d'une manière générale – sera important dans le processus de recherche de solutions adaptées au contexte de l'Est du Tchad.

6.6 Renforcer l'implication de la population dans la gestion des ressources naturelles et des biens collectifs

La participation des populations dans la gestion des ressources naturelles a été identifiée comme très faible. Dans certains cas, une très forte tension se crée entre les populations et les autorités et services décentralisés de l'Etat qui interviennent dans la gestion de ces ressources. Il sera important de travailler sur la manière de s'orienter vers des objectifs convergeant entre les populations et les autorités et services décentralisés de l'Etat chargés de la gestion des ressources naturelles.

6.7 Renforcer la collaboration entre humanitaires et développeurs

Le partage d'informations entre humanitaires et développeurs est crucial dans cette phase de soutien aux solutions durables et aux stratégies des populations visant à renforcer leurs moyens de subsistance. La compréhension du contexte est cruciale. D'une part les acteurs humanitaires intervenant dans la zone ont une connaissance des mouvements des populations, de l'assistance apportée pendant la période de crise, etc. D'autre part, certains acteurs de développement tels que GTZ-Prodabo, AFD, Almy Nadif, Almy Bahaim, la Coopération Suisse et ses partenaires, etc. ayant intervenu pendant une longue période dans la zone avant les crises détiennent une certaine connaissance de la zone et ont développé et expérimenté des approches spécifiques qui peuvent aujourd'hui être très utiles. Néanmoins le transfert d'information entre les deux types d'acteurs est aujourd'hui très faible. De même, les interactions entre les réponses d'urgence et

⁴⁰ Cf. www.urd.org/tchad

les activités de réhabilitation et de développement menées aujourd'hui simultanément dans certaines zones ne sont pas nettes.

Il sera important de mettre en place des mécanismes simples et appropriés permettant de renforcer le transfert de compétence pour une meilleure intervention coordonnée de la transition entre les acteurs humanitaires qui détiennent une expérience dans la gestion des interventions en contextes instables (gestion de la sécurité, organisation logistique, etc.) et les acteurs de développement qui travaillent habituellement dans les domaines de l'organisation communautaire avec une forte connexion avec les acteurs locaux et nationaux, de renforcement de capacité locale, etc.).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **ALIZES Sénégal**, *Information, formations et appui aux comités de gestion*, ESPACE EOLIEN REGIONAL ; SEMIS ; GRET, juin 2003. CAHIER DE CAPITALISATION. 8 P
- **BCI, 2009**. *Rapport test de performance des foyers*.
- **Brookings-Bern projet sur le déplacement interne**. *La fin du déplacement : Cadre pour des solutions durables pour les déplacés internes*. Brookings Institution-University of Bern. Juin 2007. 9P. Disponible sur : www.brookings.edu
- **CEFOD**. *La gestion et le règlement des conflits au Tchad : de la famille aux institutions nationales*. CEFOD, Ndjamen. Juillet 2006, Actes du colloque.
- **CEFOD**. *Recueil de textes sur le droit foncier au Tchad*. CEFOD, Ndjamen, mars 2004.
- **Cluster Protection and Early Recovery**. *Humanitarian Coordinator and Resident Coordinator Checklist of Housing, Land and Property Rights and Broader Land Issues, Throughout the Displacement Timeline from Emergency to Recovery*. Nairobi, November 2009. 44 P.
- **COHRE (Centre on Housing Rights and Evictions)**. *The Pinheiro Principles, United Nations Principles on Housing and Property Restitution for Refugees and Displaced Persons*. Genève, 2005. 28P.
- **Coopération Tchado-allemande (PRODABO et ENÜH)**, 2009. *Seuils d'épandage : mesures de réhabilitation et d'aménagement des bas fonds*
- **CWGER (Cluster Working Group for Early Recovery)**. *Land and Conflict – a Handbook for Humanitarians (Draft)*. Nairobi, novembre 2009. 44P. Disponible sur : <http://www.glt.net/en/general/post-conflict-land-guidelines.html>
- **FAO**. *Access to rural land and land administration after violent conflicts*. FAO, Rome, 2008. 81 P.
- **GLTN (Global Land Tool Network)**. *Post-conflict land guidelines*, disponible sur : <http://www.glt.net/en/general/post-conflict-land-guidelines.html>
- **GRIMAUD, Jean**, *Support pédagogique de la formation gestion sociale de l'eau : Conseils aux formateurs concernant le diagnostic, la formation, l'accompagnement et le suivi des comités de gestion de l'eau villageois*, INITIATIVE DEVELOPPEMENT, 2003. 31 P.
- **Günter Roos, 1997**. *Concept d'intervention des aménagements durables des bassins versants du Ouaddaï-Biltine*
- **INAD, Helvetas**-*Manuel de formation des comités de gestion d'eau villageois*, C.A.R.D; 2003. 76 P.
- **MISEREOR**, *Volume 1 : Analyses socio-économiques du milieu*, janvier 2007. 85 P.
- **MISEREOR**, *Volume 2 : Gestion des points d'eau*, janvier 2007. 131 P.
- **MISEREOR**, *Volume 3 : Coûts de l'eau des ouvrages hydrauliques en milieu rural*, janvier 2007. 85 P.
- **N'Djimadjina Djimasngar, 2006**. *Suivi des effets des diguettes et cordons pieurreux au Tchad oriental. Mémoire de fin d'études d'agronomie tropicale au CNEARC*
- **Overseas Development Institute**. *Uncharted territory: land, conflict and humanitarian action*, Sara Pantuliano et Samir Elhawary, HPG Policy Brief 39. ODI, Londres, novembre 2009. 4P.
- **PAM**, 2009. *Enquête sur la Situation Socio-économique et Alimentaire des Personnes Déplacées, Retournées et la Population hôte à l'Est du Tchad*, Novembre 2009.
- **Pawlitzy, Christine et Babett Janszky**. *Sources de violence, médiation et réconciliation, une étude ethnologique sur le Dar Sila*, commanditée par la Commission Européenne, juillet 2008. 110 P.
- **Protection Cluster**. *Handbook for the Protection of Internally Displaced Persons*, Global Protection Cluster Working Group, Geneva, December 2007.
- **Reseau d'échange sur l'eau et le developpement** en Afrique de l'Ouest et Haïti, *Manuel des analyses socio-économiques et de gestion des points d'eau*.
- **Roasngar, Toussaint Ablaye**. *L'accès à la terre au Tchad*. CEFOD, Ndjamen, Décembre 2008.
- **Sokpoh, B., F. Gibert, J. Patinet, O. Collins**, Programme d'appui à l'apprentissage collectif et à l'amélioration de la qualité de la réponse humanitaire a l'Est du Tchad, *Mission multidisciplinaire du 1^{er} au 28 mai 2009, Rapport de synthèse*, Groupe URD, N'Djamena / Plaisians, juin 2009. 32 pages.
- **STEE Abéché**, Rapport du Comité de réflexion sur la problématique eau à Abéché, (Mairie d'Abéché, STEE, UNABA, IUSTA, ONG Groupe URD), juillet 2009.
- **Young, Helen, avec Karen Jacobson et Abdalmonim Osman**. *Livelihoods, Migration and Conflict, Discussion of Findings from Two Studies in West and North Darfur, 2006-7*. Feinstein International Centre, Tufts University, USA, April 2009. 23 P.

Annexe : Des solutions pratiques et innovantes actuellement mises en œuvre à l'Est du Tchad

Solutions pratiques	Principaux acteurs et lieu d'application	Description succincte de la solution et Avantages	Principaux enjeux posés dans le contexte à l'Est du Tchad
Recherche de solutions pour la réduction de consommation de bois			
Foyers améliorés	<p>Activités foyers améliorés mises en place dans tous les camps de l'Est du Tchad par les partenaires du HCR. Résultats encore mitigés car changement des habitudes difficile et long.</p>	<p>Foyer Banco : <i>Avantages</i> - Economie de bois jusqu' environ 20% - Matériau terre locale - Fabrication maison (coût=0) - Taille adaptable à marmite <i>Inconvénients</i> - S'abime sous la pluie - A réparer tous les 1 à 2 ans</p> <p>Foyer métallique : Deux types sont répandus à l'Est du Tchad : Al Nadja (fabriqué localement) et Save80 (importé d'Allemagne). <i>Avantages</i> - Economie de bois environ 25% pour Al Nadja et jusqu'à 45% pour Save80 (test BCI) - Très résistant - Transportable - Coût faible si foyer local <i>Inconvénients</i> - Coût élevé si foyer importé - Métal brûlant danger pour les enfants - Besoin de couper le bois en petits morceaux - Objet de valeur revendu</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Facteurs de résistances communs aux différentes solutions : <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de changer les habitudes • « Désincitation » à l'adaptation foyer amélioré si liée à la réduction du bois distribué - Facteurs de résistance spécifiques par solution : <ul style="list-style-type: none"> • Banco : durée de vie limitée / problème du foyer fixe / forte sensibilité aux intempéries • Save 80 : chauffe trop fort / brûlure / difficulté à l'adapter à la « boule » / corrosif / cher - Le save 80 original (provenant d'Allemagne) est avant tout utilisé comme un objet de capitalisation par la population, car il coûte cher, (il brille !), et permet ainsi d'avoir de l'argent en cas de besoin (funérailles, factures médicales, habits, etc.) - Nécessité de poursuivre les activités de : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation • Formation • Suivi/accompagnement • Recherche - Avantages et inconvénients pour chaque type de foyer, néanmoins important de promouvoir des foyers facilement reproductibles, et intérêt du foyer transportable (s'adapte aux intempéries), et le foyer en terre cuite est plus résistant. Proposition d'étudier la possibilité de promouvoir le foyer centrafricain à l'est du Tchad.
Recherche sur les sources d'énergie alternatives au bois			
Cuiseur solaire à panneaux (dénommés Cookit de Tchad Solaire)*	<p>Testé et vulgarisé à l'Est du Tchad à partir de 2005 dans les camps de Touloum, Iridimi, et Ouré Cassoni par l'association Tchad solaire.</p> <p>Utilisé par les ménages en substitution du bois de chauffe.</p>	<p><i>Avantages</i> - Energie gratuite et disponible - Accessible pour une famille taille moyenne - Ne colle pas à la marmite - Pas de risque de brulure ou d'incendie - Hygiénique - Mobile - Epargne d'argent <i>Inconvénients</i> - Cuisson lente - Matériel très fragile - Utilisation limitée: par temps de pluie, ciel couvert, brouillard, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Facteurs de résistances <ul style="list-style-type: none"> • Foyer solaire : temps de cuisson long / durée de vie faible / fragile • Nécessite une formation et sensibilisation avant l'utilisation • Nécessite une subvention - Impact sur les bénéficiaires <ul style="list-style-type: none"> • Réduction, voire suppression des risques liés à la collecte des bois • Travail des femmes allégé

Solutions pratiques	Principaux acteurs et lieu d'application	Description succincte de la solution et Avantages	Principaux enjeux posés dans le contexte à l'Est du Tchad
Briquettes	Fabrication des briquettes en substitution au bois de chauffe par APE et BCI, depuis juillet 2009 et début des tests depuis septembre 2009. Expérimentations de cuisson des aliments effectuées par l'APE avec des briquettes sur différents types de foyers améliorés (Banco, Al-Nadja, Save80). Test de distribution en cours sur 200 ménages dans trois camps : Ouré Cassoni, Iriba et Guéréda.	Composants des briquettes : bouse de vache (50%) / brindilles / feuilles mortes / herbes / papier / carton / eau / coques d'arachide / glumelles du mil pénicillaire, et de sorgho. Besoin d'une briqueteuse. Intérêt des briquettes : source de combustible alternative au bois. Risque identifié : brûler les bouses de vaches, source de matière organique pour amender les sols, dans ce milieu où les sols sont si fragiles et déjà fortement déstructurés.	<ul style="list-style-type: none"> - La qualité des briquettes dépend des matières premières et du type de briqueteuse utilisée ; - Difficulté de collecter de la bouse de vache en grande quantité - La bouse de vache introduite comme liant dans la fabrication des briquettes nécessite d'être remplacée par un autre liant afin d'éviter de priver les sols du fertilisant que constitue la bouse de vache. Ainsi, des recherches sur l'optimisation de la briqueteuse ainsi que pour la réduction de la quantité de bouse de vache ou sa substitution par un autre liant s'avèrent nécessaires ; - De plus, on note une difficulté de trouver suffisamment de bouse disponible en un même lieu.
Cuisson des briques en terre avec la bouse de vache	Cette technique est enseignée dans le Centre pédagogique soutenu par la Coopération Suisse à Doukour.	Elle a l'avantage de réduire la pression sur les ressources ligneuses.	<ul style="list-style-type: none"> - La généralisation de l'utilisation des déjections animales (bouse de vache) comme matières de combustion risque d'accélérer et de contribuer au problème de perte de fertilité des sols dans la région.
Biogaz	Expérience en cours à Goz Beida depuis avril 2010 par BCI.	Fermentation aérobie d'excrétas humains + eau, engendrant du gaz + compost. <i>Avantages :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Le compost peut être valorisé pour amender les sols ; - Utilisation comme source de combustible d'excrétas humains qui n'étaient pas valorisés <i>Inconvénients :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Excrétas de 50 personnes pour avoir suffisamment de gaz pour assurer la cuisson pour un foyer de 7 personnes ; - Connaissance technique encore peu répandue. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt d'acquérir les connaissances techniques nécessaires pour développer le biogaz ; - Cette technique est à mettre en place dans des lieux communautaires (pour avoir suffisamment d'excrétas) ; - De plus, il y a une nécessité d'implémenter la technique dans une zone où l'eau est disponible (car besoin de rajouter la même quantité d'eau que de matière fécale).
Recherche sur la réduction de la dégradation environnementale			
Reboisement	Activités de reboisement menées par plusieurs acteurs autour des camps de réfugiés et de sites de déplacés à Hadjer Hadid, Bahāï, Goz Beida et Koukou-Angarana, etc.	Il est indispensable de reboiser dans un milieu où la population a très fortement augmenté du fait de l'arrivée des réfugiés et des déplacés (cf. § 4, page 26), et donc où les pressions sur les ressources notamment en bois ont considérablement augmenté. La désertification progresse, il est urgent de s'impliquer dans des programmes de reboisement. Mais cela nécessite un engagement sur plusieurs années, pas toujours compatibles avec les modes de financements des humanitaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Importance de planter au moment optimum (juste après les premières pluies), des espèces locales (acacia..) résistantes au climat ; - La question se pose de l'arrosage : doit-on laisser jouer la sélection naturelle ou arroser au moins au tout début, ou la première année ? - Il existe par ailleurs une gestion communautaire des arbres par les communautés elles-mêmes (là où un plan de développement local a pu être établi) - L'entretien des aires de reboisement pose actuellement une certaine difficulté aux acteurs humanitaires - Nécessité de planter les arbres au moment opportun pour maximiser les chances de survie des jeunes plants dans un milieu de pluviométrie faible.

Solutions pratiques	Principaux acteurs et lieu d'application	Description succincte de la solution et Avantages	Principaux enjeux posés dans le contexte à l'Est du Tchad
<p align="center">Mesures de Réhabilitation et d'aménagement des bas fonds</p>	<p>Au Tchad, ces techniques ont été développées et mises en œuvre à l'Est par le PRODABO depuis plusieurs années. 45 seuils d'épandage ainsi que des diguettes et des digues filtrantes ont été construits par le programme. La coopération suisse développe également cette technique à l'Est du Tchad.</p>	<p>Seuils d'épandage : technique de gestion optimale et durable des eaux et des sols. Les seuils d'épandage permettent la réhabilitation des bas-fonds dégradés. Ils constituent un moyen efficace de lutte contre l'érosion, d'optimiser la gestion et la maîtrise des ressources en eau et des sols et d'accroître ainsi durablement la production agricole.</p> <p><i>Avantages</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection de l'environnement - Effet positif sur la fertilité des sols - Effet positif sur le rendement agricole - Effet sur les ressources en eau : remontée de la nappe phréatique - Effet sur la sécurité alimentaire - L'aménagement d'un bas-fond simple est facile et s'apprend vite <p><i>Contraintes et difficultés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement d'un bas-fond dégradé et érodé nécessite une étude technique de très haute qualité et demande une large expérience - la construction nécessite une formation des travailleurs (maçons) locaux - nécessite des évaluations techniques et des entretiens réguliers - Coût de l'ouvrage : élevé <p>Autres techniques d'aménagement des sols Les diguettes, les cordons pierreux et les digues filtrantes</p> <p><i>Avantages</i></p> <p>Augmentation significative des rendements agricoles due à une amélioration de la fertilité du sol (dépôt des matières premières, et récupération des terres dégradées).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes qui nécessitent une expertise que les acteurs humanitaires n'ont pas actuellement, ainsi qu'une implication sur plusieurs années - Quelles possibilités de développement de ces activités à l'Est du Tchad ? (notamment lorsque Prodabo se sera retiré)
<p align="center">Haies vives, ceintures vertes</p>	<p>Projets de ceintures vertes autour des grandes villes du Tchad, mis en place par le ministère de l'environnement et des ressources halieutiques, en partenariat avec de nombreux acteurs désireux d'y participer.</p>	<p>Plantation d'arbustes et arbres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion communautaire des ressources au travers d'un plan de développement local, encore peu développé par les communautés elles-mêmes. - Projets en cours - Ceinture verte développée autour de N'Djamena, mais pas encore lancé autour d'Abéché par exemple

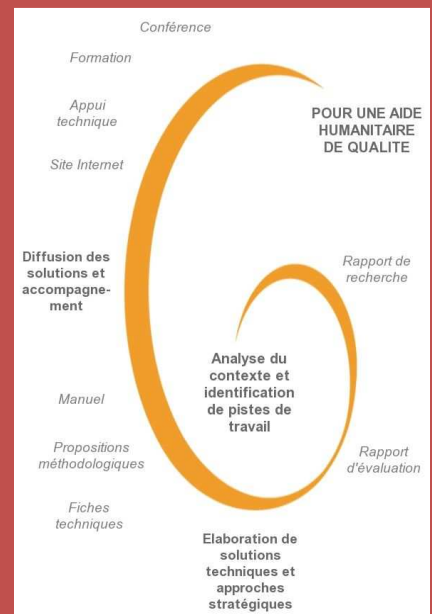
Solutions pratiques	Principaux acteurs et lieu d'application	Description succincte de la solution et Avantages	Principaux enjeux posés dans le contexte à l'Est du Tchad
<p>Lutte contre l'ensablement : barrage : « Adiwa »</p>	<p>Gouvernement, Programme national de reboisement dans la zone de Bahai pour protéger l'ensablement du barrage. En effet le niveau de l'eau n'a jamais été aussi bas que cette année, grande nécessité de mener ce projet.</p>	<p>Activités de reboisement, mais aussi de jardins potagers, et de supports techniques aux jardins existants des populations locales (si invasion de maladies, mauvaises herbes, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence du projet du fait de l'ensablement du barrage ; - Projet lancé rapidement.
<p>Recherche de solution transversale (assainissement, protection de l'environnement, fertilisation) et autres pratiques protégeant l'environnement</p>			
<p>Assainissement écologique (EcoSan)*</p>	<p>Le principe définissant l'assainissement écologique est une notion de cycle des nutriments et des matières. Les systèmes d'éco-assainissement préservent la santé humaine en confinant et hygiénisant les pathogènes contenus dans les matières fécales. Ils transforment et recyclent les nutriments que les excréta et les eaux usées. Dans la nature, les excréta provenant des humains et des animaux et eaux usées jouent un rôle essentiel dans la reconstitution de sols et dans la production de nutriments utiles aux plantes.</p> <p>Des expériences d'assainissement écologiques sont effectuées par SECADEV dans les camps de réfugiés de Gaga, Farchana, etc.</p>	<p>L'assainissement écologique semble tout à fait valable et pertinent à l'Est du Tchad pour les raisons suivantes : besoin de fertilisant naturel en maraichage, pas d'obstacle culturel ni réglementaire à l'introduction de ces systèmes, manifestation d'intérêt de la part des populations, des autorités et des acteurs de l'aide.</p> <p>On note une motivation de certains volontaires pour le test de latrine écologique chez eux (cas d'Abéché, Farchana, Goz Beida)</p> <p>Un projet d'assainissement écologique a deux intérêts complémentaires mais qui peuvent être distingués selon les problématiques de chaque contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traiter durablement et efficacement les excréta (enjeu de santé) ; - Produire un amendement valorisable en agriculture : certains parlent alors d'assainissement productif (enjeu économique et alimentaire). <p>Ainsi dans les zones où le fumier animal est déjà disponible pour fertiliser des sols, l'aspect d'assainissement productif aura peu d'intérêt, sauf en cas de besoin en engrais azoté (par exemple en remplacement de l'urée chimique) pour lequel la valorisation de l'urine seule pourra être recommandée. Dans les zones qui se densifient où l'espace se raréfie, c'est l'aspect de confinement des excréta dans une infrastructure durable qui est pertinent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'habitude de mélanger tous les rejets liquides (y compris eaux de toilette, de douche) qui peuvent représenter un volume important dans la fosse de la latrine constitue une contrainte technique réelle. Les techniques EcoSan sont plus complexes, ce qui constitue une difficulté réelle pour leur intégration dans le cadre des stratégies actuelles de participation des réfugiés. - De plus, les acteurs éprouvent toujours des hésitations à faire des infrastructures durables dans les camps et les sites du fait de leurs caractères temporaires et transitoires.

*Une fiche technique est développée pour cette solution par le Groupe URD. Elle est disponible sur www.urd.org/tchad

**Une fiche technique existe et disponible au bureau de la GTZ à N'Djamena et au PRODABO à Abéché

Le Groupe URD est un institut de recherche, d'évaluation et de formation pour acteurs humanitaires et de la solidarité internationale. Il est créé en 1993. Ses activités sont structurées autour d'un cycle d'apprentissage collectif. Le Groupe URD propose ainsi des évaluations, de la recherche opérationnelle de la conception de méthodes de la formation.

L'Observatoire des pratiques de l'aide au Tchad est une initiative d'appui à l'apprentissage collectif et à l'amélioration de la qualité de la réponse humanitaire à l'Est du Tchad. Cet Observatoire fonctionne sur la base d'un cycle à trois phases représenté par le cycle d'apprentissage de l'Observatoire ci-contre.



Groupe URD

Siège

La Fontaine des Marins
26170 Plaisians, France
Tél. + 33 (0)4 75 28 29 35
urd@urd.org
www.urd.org

Au Tchad

Quartier Klemat, N'Djamena
Tél. +235 63 62 67 76
+235 2 52 67 76
urd@urd.org
www.urd.org/tchad